



VILLE DE  
**LYON**

Centre Communal  
d'Action Sociale



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021





# SOMMAIRE

Page 6	Le CCAS : mission et statut
Page 7	Le budget réalisé en 2021
Page 8	Des sites au cœur de Lyon
<b>Page 10</b>	<b>Les focus de 2021</b>
<b>Page 12</b>	<b>Le Projet Social, une feuille de route - Zoom</b>
<b>Page 13</b>	<b>L'analyse des besoins sociaux, un regard sur les enjeux sociaux du territoire - Zoom</b>
<b>Page 14</b>	<b>Faciliter le parcours des Lyonnais en situation de précarité</b>
Page 14	Les chiffres clefs de 2020
<b>Page 15</b>	<b>Développer un accompagnement social ajusté</b>
Page 16	Un accueil qui s'adapte aux usagers <ul style="list-style-type: none"><li>les entretiens sociaux</li><li>La domiciliation</li></ul>
Page 19	Le soutien financier <ul style="list-style-type: none"><li>Les aides facultatives</li><li>Le fonds d'aide aux jeunes</li><li>Répartition des aides par territoire</li></ul>
Page 25	Répondre aux besoins de 1ère nécessité <ul style="list-style-type: none"><li>Les aides alimentaires</li><li>L'hygiène</li><li>L'accès aux droits</li><li>Hébergement et accueil de jour</li><li>L'aide aux victimes d'un sinistre</li></ul>
Page 35	Nouvelle politique publique d'hébergement- Zoom
Page 37	L'accueil des mineurs non accompagnés au CCAS- Zoom
Page 38	Dispositif de veille territoriale « droits et santé» - Zoom

**Page 39**

Page 40

Page 41

Page 43

Page 53

**Accompagner les seniors au quotidien**

Lancement du diagnostic auprès des ainé.e.s - Zoom

À domicile

Préserver l'autonomie

En résidences autonomie seniors

Les entrées en 2021

Le profil des résident.e.s en 2021

L'accompagnement au quotidien en psychomotricité et en ergothérapie

Favoriser le lien social, les animations d'été

La campagne de vaccination en résidences autonomie

L'intergénérationnel prend ses quartiers à Rinck- Zoom

La résidence Seniors Danton expérimente une «Résidence artistique»  
- Zoom

La coordination médico-sociale - Zoom

En EHPAD

Le profil des résident.e.s

Les admissions 2021

Une équipe pluri-disciplinaire en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

L'accompagnement des résident.e.s

Les projets d'extension

L'Accueil de jour Marius Bertrand

# LE CCAS : MISSION ET STATUT

## Un statut d'établissement autonome

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement Public rattaché à la commune. Son fonctionnement est régi par les articles L123.4 à L123.9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que par le décret 2004-1136 du 26 octobre 2004.

Le CCAS de la Ville de Lyon est autonome depuis le 1er janvier 2009. Une convention cadre fixe les modalités de collaboration entre la Ville de Lyon et le CCAS.

## Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale auprès des lyonnais en situation de précarité

- Mise en place d'une politique de prévention et de développement social et dans ce cadre instruction des demandes d'aide sociale,
- Déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épicerie sociale notamment),
- Signalement des situations de difficultés socio-économiques au maire,
- Connaissance et tenue à jour d'un registre des personnes fragiles, mobilisable lors des périodes de veille fixées par arrêté préfectoral (canicule, grand froid),
- Veille et suivi des publics spécifiques en lien avec les services de l'Etat et de la ville,
- Elaboration de l'analyse des besoins sociaux,
- Mise en place d'une cellule d'aide aux « sinistrés ».

## et des seniors

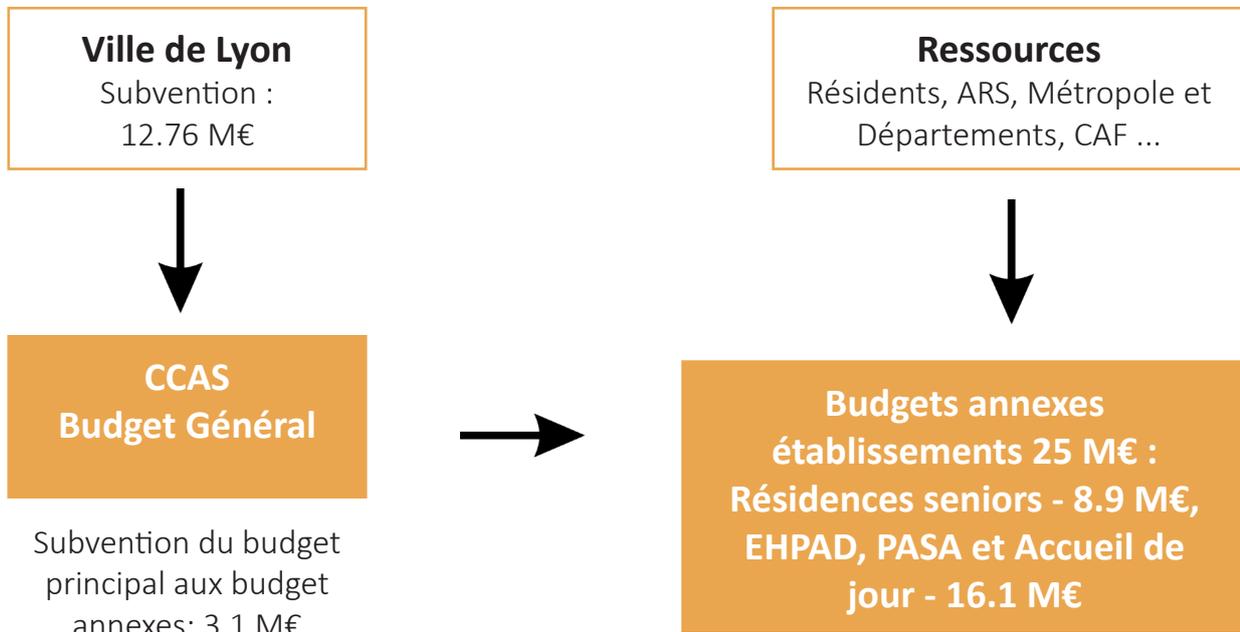
- Gestion de 15 résidences autonomie seniors, d'un Accueil de jour et de 4 Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
- Mise en place d'une politique d'animation globale en direction des seniors (élaboration de plans d'aide personnalisés pour le maintien à domicile, programmation de sorties événementielles et régulières, etc)

### L'autonomie du CCAS se traduit par :

- Une personnalité morale de droit public,
- un Conseil d'administration,
- un tableau des effectifs et
- une autonomie budgétaire de principe.

# LE BUDGET RÉALISÉ EN 2021

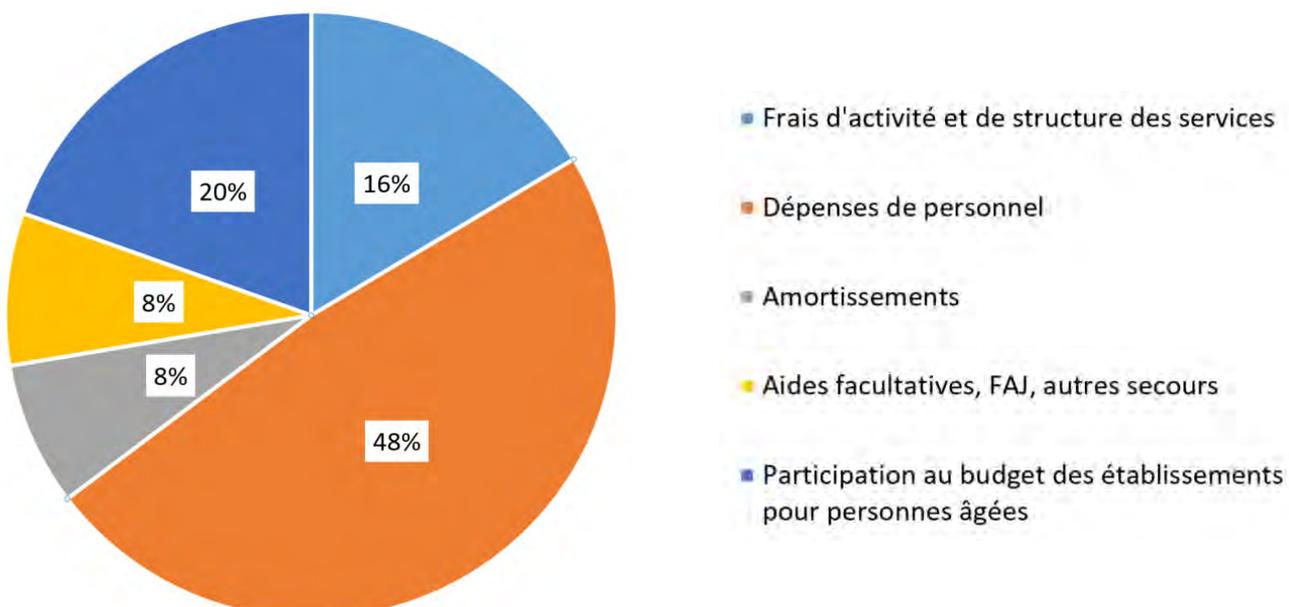
## Son architecture



## Le compte administratif 2021

**Budget consolidé 2021** (chiffres issus du compte administratif 2021) : **38.14 millions €**

## Répartition des dépenses du budget général



## DES SITES AU COEUR DE LYON



Le siège administratif / Le Confluence



15 résidences seniors



4 EHPAD



1 restaurant social



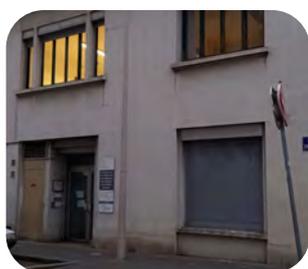
1 bains douches

Un service social de proximité avec la Métropole au sein de

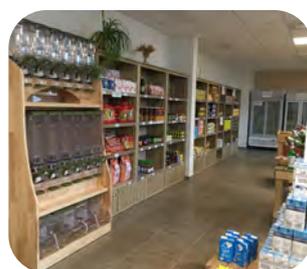


18 Maisons de la Métropole de Lyon

Participation au fonctionnement de



Maison de la  
veille sociale



1 épicerie sociale



## LES FOCUS DE 2021



### BIENVENUE À LA TABLÉE DES GONES

Le 19 avril 2021, le **restaurant social municipal** a déménagé dans de **nouveaux locaux modernes et accueillant** proposant 80 places assises. Les repas sont toujours confectionnés sur place.

Le CCAS renforce son action d'aide alimentaire et réaffirme son intention de rester au plus près des citoyens les plus démunis en leur offrant un accueil et un **service de restauration de qualité**.

Une alimentation saine et de qualité ouverte à toutes et tous, c'est l'ambition du **Pôle Alimentaire** du CCAS avec :

- le **Restaurant social, la Tablée des Gones**,
- **L'Épicerie sociale, Le Panier des Gones**, qui va devenir une épicerie sociale et solidaire
- le **Tiers-lieu alimentaire, la Cuisine des Gones**, lieu d'échanges et de partages.



Ce projet a reçu le soutien financier de l'Etat, il est subventionné dans le cadre du plan France Relance.

## NOUVELLE POLITIQUE D'HÉBERGEMENT SOCIAL

Fort des engagements pris par la municipalité dans le cadre de la **lutte contre le sans-abrisme**, et suite aux multiples situations inquiétantes relayées auprès du CCAS, le pôle solidarité s'est fortement mobilisé pour **proposer des solutions individuelles et collectives** au-delà des compétences qui sont les siennes.

En prenant appui sur **l'axe 2 du projet social**, à savoir « **co-construire une offre d'habitat inclusif** », le pôle solidarité s'est fortement engagé sur cette thématique en faisant preuve d'**innovation sociale** par l'élaboration d'un projet visant la mise à l'abri des ménages vulnérables avec enfants.

P.30

## CAMPAGNE DE VACCINATION EN RÉSIDENCES SÉNIORS ET EN EHPAD

Un processus de longue haleine a été mis en place pour assurer les consultations pré-vaccinales, recueillir les consentements et organiser la logistique de vaccination et de suivi.

L'ensemble des équipes des EHPAD se sont mobilisées pour la réussite de cette opération avec le renfort de médecins de l'Agence Régionale de Santé ainsi que de médecins retraités des HCL - Hospices Civils de Lyon - pour certains sites.



## RÉOUVERTURE DE L'ACCUEIL DE JOUR MARIUS BERTRAND

L'Accueil de jour avait fermé ses portes provisoirement pendant la crise du COVID. Il a réouvert progressivement en novembre 2021. Les usagers ont rapidement pris leurs marques.

P.57





## LE PROJET SOCIAL, UNE FEUILLE DE ROUTE

Le projet social du CCAS a été voté au Conseil municipal du 30 septembre 2021. Ce vote marque la reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des participants à cette démarche : agent.e.s, élu.e.s, partenaires... La reconnaissance de l'action essentielle des agents du CCAS qui porte au quotidien l'action sociale municipale et la nécessité de renforcer cette intervention pour répondre à l'évolution des besoins des publics.

Le projet social s'organise autour de quatre axes qui résument la philosophie de l'action présente et future du CCAS :

- Lyon, ville de l'accès aux droits
- Lyon, ville inclusive
- Lyon, ville hospitalière
- Lyon, ville ouverte



Ils répondent en effet à une logique de **projet global**, où ressortent les **objectifs de solidarité, d'hospitalité, d'accès aux droits, de qualité de vie des aînés, de lien intergénérationnel, de dignité des personnes**, et ce au travers de l'ensemble des **politiques publiques à mener**.

Retour sur quelques projets emblématiques.

### Lyon, Ville de l'accès aux droits

#### Baromètre du non-recours

En France, **de nombreuses personnes n'ont pas recours à des droits et à des services sociaux alors qu'ils pourraient en bénéficier**.

Pour mieux connaître ce phénomène et construire des solutions opérationnelles efficaces, le CCAS va mettre en place un **baromètre du non-recours** dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements avec le soutien scientifique de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODE-NORE).

L'objectif est de définir un questionnaire qui servira à **interroger les usagers pour cerner les freins et les leviers d'actions à mobiliser** pour réduire ce phénomène.

### Lyon, Ville inclusive, répondre aux besoins fondamentaux

#### Faciliter l'accès à l'hygiène

Le **sous-sol des bains-douches Delessert va être transformé en laverie**. Un projet qui est réfléchi avec les usagers du lieu. LALCA qui a organisé plusieurs résidences sur ce site a interrogé les bénéficiaires du bains-douches sur leurs besoins et envies.

### Labellisation de lieux adaptés aux seniors

Au-delà des 15 résidences et des 4 EHPAD du CCAS, identifier des lieux d'échanges, de proposition, d'engagement ...

Ces « **spots bien vieillir** » faciliteront la visibilité des seniors dans la cité et les liens intergénérationnels.

Ces points d'accueil du lien social seront un levier important pour la prévention de la perte d'autonomie et un point d'appui de l'engagement des seniors qui sont très présents dans la vie associative du territoire.

### Lyon, Ville Hospitalière

#### Signature de la déclaration des droits des personnes sans-abris

La signature de cette déclaration a été faite en octobre 2021.

La **mise en place d'une Nuit de la solidarité** sur la ville de Lyon aura pour objectif de mieux connaître les profils et besoins des personnes à la rue afin d'adapter au mieux les politiques publiques.

### Expérimentation partenariale d'une offre d'habitat inclusif

L'objectif est de **développer l'offre des résidences seniors et des EHPAD** de la Ville de Lyon en direction de leur quartier (résidence artistique, jardins partagés...), mais aussi d'être force de proposition pour des habitats transitoires, intercalaires liés aux besoins des publics accompagnés par le CCAS : colocations solidaires, développement d'habitats alternatifs conventionnés ...



## L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX, UN REGARD SUR LES ENJEUX SOCIAUX DU TERRITOIRE

Les CCAS ont l'obligation de produire une analyse des besoins de la population de leur territoire dans l'année qui suit le renouvellement du Conseil d'administration.

### Un portrait soci-démographique

Suite à un travail d'analyse mené à l'été 2021, un premier **portrait sociodémographique de la Ville** est disponible.

La ville de Lyon fait face à d'importantes **disparités territoriales qui concentrent des zones de fortes pauvreté**.

Des populations apparaissent plus fragiles que d'autres en particuliers les familles monoparentales, les seniors et les personnes vivant seules.

**Avec 518 000 Lyonnais.e.s, Lyon est une ville au profil urbain très marqué.**

- **34% de lyonnais.e.s de moins de 25 ans,**
- **50% de ménages composés d'une personne seule.**

### L'ABS : Des démarches de concertation expérimentées

L'ABS c'est aussi une phase de concertation courte autour de deux thématiques :

- **L'habitat inclusif** : Comment construire des propositions d'habitat conformes aux besoins des seniors ?
- **L'accès pour tous à une alimentation de qualité**: Comment associer les usagers à l'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire dans le 3<sup>e</sup> ?

Cette phase de concertation, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, est à destination des personnes concernées, habitants et citoyens ainsi que des agents qui souhaitent s'investir dans ces thématiques et avoir une première expérience des démarche de participation citoyenne à dupliquer dans d'autres projets !

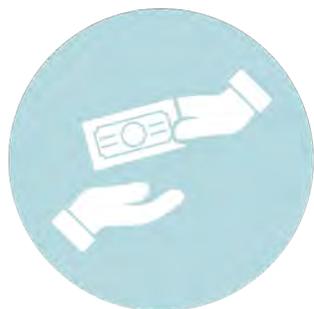
L'objectif : **recueillir leur parole, leur expérience, questionner leurs besoins et attentes** afin de mieux les comprendre et mieux les prendre en compte dans les projets portés par le CCAS.



# FACILITER LE PARCOURS DES LYONNAIS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

## LES CHIFFRES CLÉS DE 2021

### Un soutien financier conséquent



**1 423 625€ de subventions**  
**37 associations subventionnées**

### Des portes d'entrées simplifiées

**18 MDML**  
**178 567 accueils physique**  
**197 529 accueils téléphonique**



### Une couverture des besoins de première nécessité



**3 245 domiciliations**  
**44 083 courriers remis**



**27 081 douches**



**32 406 repas servis au  
restaurant social**

# DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AJUSTÉ

## Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDMS), des objectifs communs

Depuis février 2018, les agents du CCAS et de la Métropole accueillent les lyonnais qui rencontrent des difficultés sociales au sein d'un lieu commun, les Maisons de la Métropole pour les Solidarités.

L'objectif de ce rapprochement :

- Simplifier le parcours des usagers afin qu'ils ne soient pas amenés à répéter leur histoire de vie dans différents endroits.
- Proposer un panel d'aides et d'accès aux droits plus important, avec un accueil, sans et sur rendez-vous.

Des équipes mixtes, associant des agent.e.s du CCAS et de la Métropole dans chaque site, permettent d'offrir un accueil de tous les publics selon différentes modalités : avec ou sans rendez-vous, téléphonique, sur les sites d'accueil, ou à domicile.

Les publics sont pris en charge par l'ensemble des agents.e.s pour le compte des deux collectivités. Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Elle rappelle les engagements de chaque collectivité et l'importance de l'accueil inconditionnel, notion issue de la pratique et culture professionnelle propre au CCAS de Lyon.



**À partir du 1er janvier 2022, les Maisons De la Métropole pour les Solidarités (MDMS) deviennent les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML).**

**Elles gardent les même missions et demeurent la porte d'entrée unique pour toutes demandes d'accompagnement et de prestations sociales.**

# UN ACCUEIL QUI S'ADAPTE AUX USAGERS

**376 096 accueils physiques et téléphoniques ont été réalisés au sein des MDMS en 2021**

**178 567 accueils physiques en MDMS  
197 529 accueils téléphoniques**

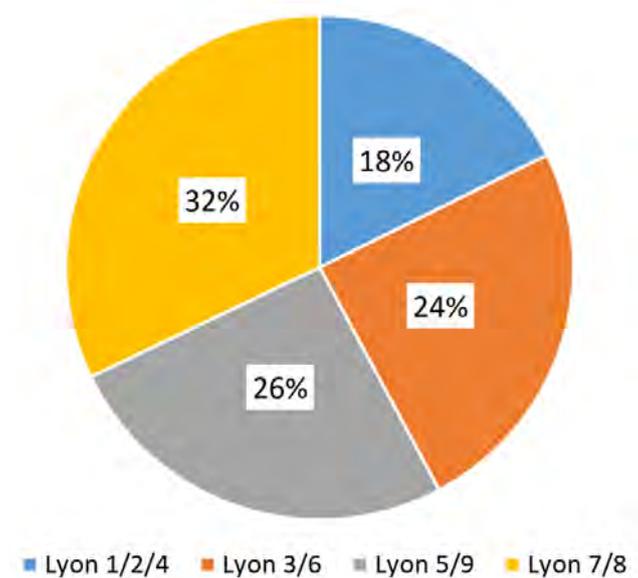
## L'accueil directionnel

Il constitue un enjeu primordial car il représente la première étape de la relation entre l'utilisateur et la MDMS. La fonction de chargé.e d'accueil est centrale. Ce professionnel assure alternativement l'accueil physique et téléphonique. Il est l'interface entre le public et le reste de l'équipe.

## L'accueil inconditionnel sans rendez-vous

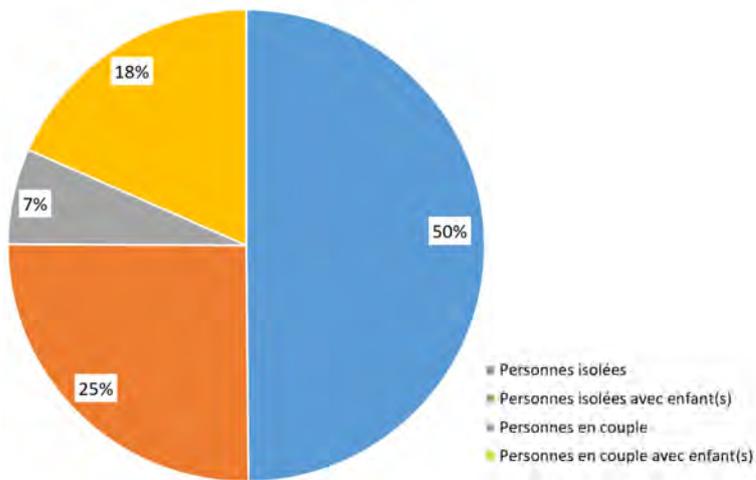
Pour les publics non-connus, un premier accueil (administratif ou social) sans rendez-vous est prévu. L'intervention des personnels consiste à aider les ménages à clarifier leur besoin, cerner la source de leurs problèmes et mettre en œuvre des solutions qui leur conviennent pour faire valoir leurs droits et résoudre leurs difficultés. Les usagers sont ensuite accueillis sur rendez-vous avec un référent dédié.

## Répartition de l'accueil physique et téléphonique par territoire en 2021



Accueil physique et téléphonique par territoire en 2021 - CCAS 2021

## Les entretiens sociaux

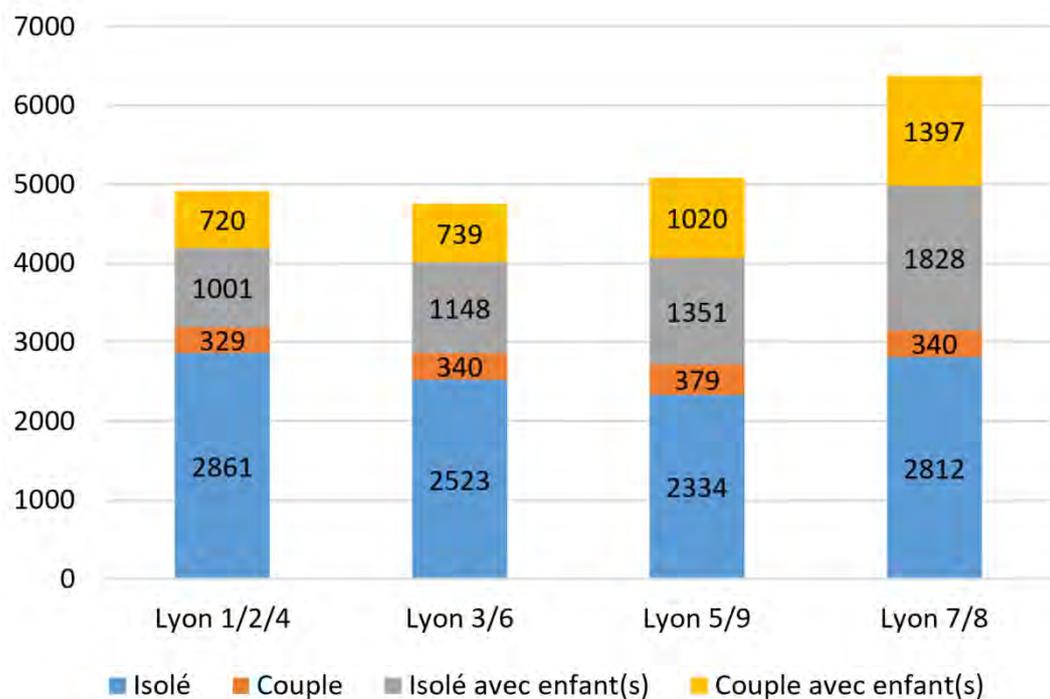


21 122 ménages reçus en entretien  
dont 10 228 nouveaux ménages

55 459 entretiens réalisés

Après un premier accueil sans rendez-vous, les usagers sont suivis par un **référént social unique**. Il s'agit exclusivement de **travailleurs sociaux** (CESF, assistants sociaux, éducateurs spécialisés). Ils peuvent les accompagner dans leur projet d'insertion professionnelle, pour la gestion de leur budget, une demande de RSA, etc.

### Profil des foyers rencontrés en entretien social par territoire



Profil des foyers rencontrés en entretien social par territoire - CCAS 2021

## La domiciliation

La domiciliation ou « éléction de domicile » **permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier** et ainsi faire valoir certains droits et prestations.

L'expression « sans domicile stable » désigne toute personne sans domicile fixe (SDF) vivant dans la rue ou hébergée chez des proches ou en établissement.

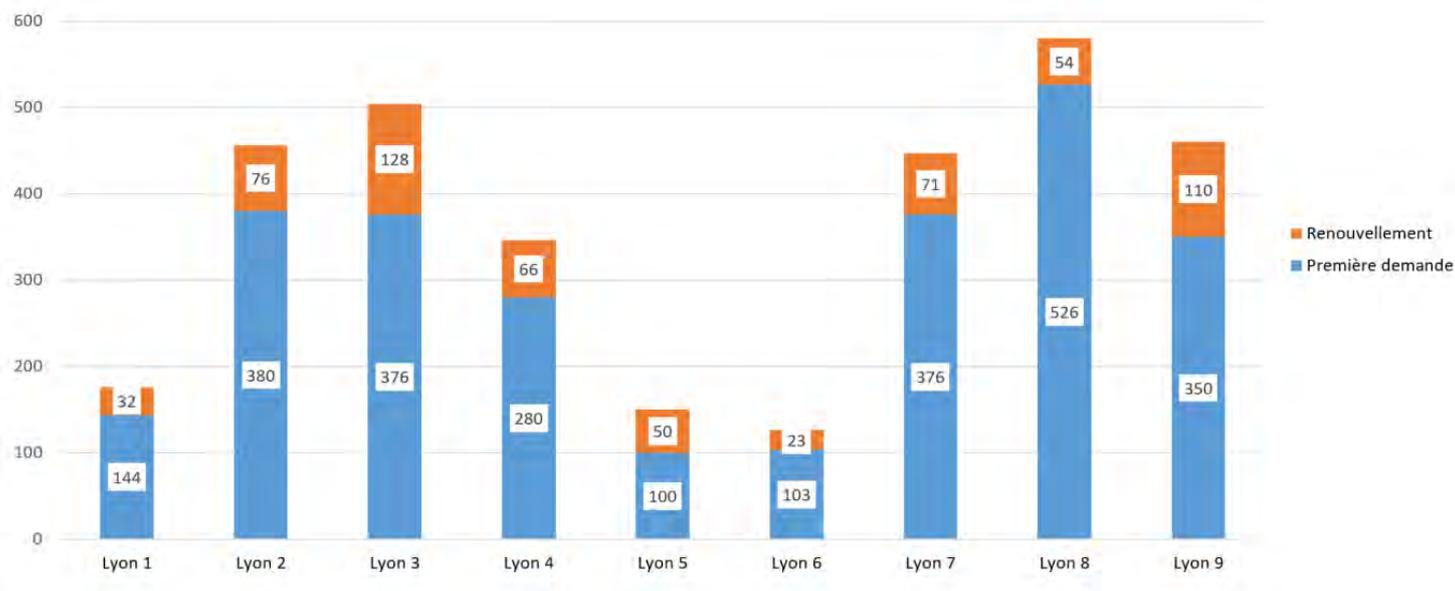
Toute demande d'éléction de domicile ou de renouvellement nécessite un entretien avec l'intéressé, au cours duquel il reçoit une information sur ses droits et obligations à respecter dans ce cadre.

**Le CCAS a accordé 3 245 domiciliations, dont 2 635 ont fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> demande**

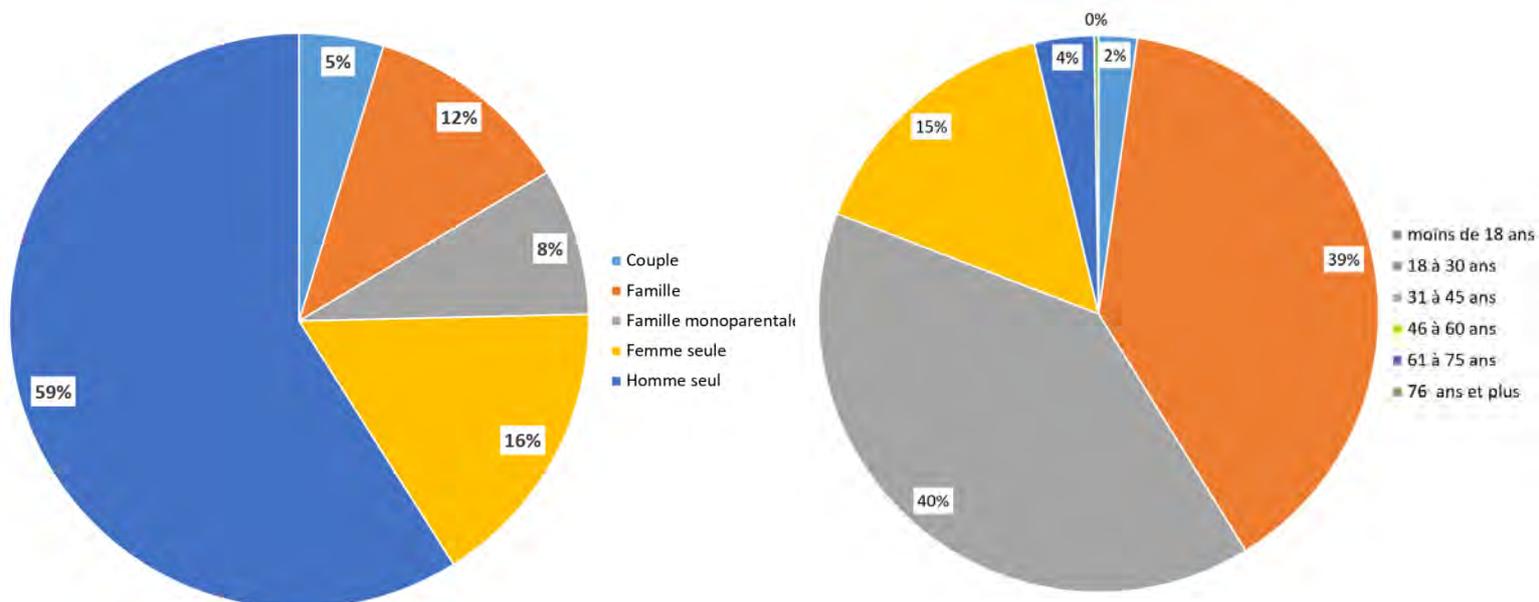
**3 480 dossiers ont été traités**

**44 083 remises de courriers**

### Domiciliations 2021 par arrondissement



### Profil des demandes de domiciliation



## LE SOUTIEN FINANCIER

Les aides accordées par le CCAS s'adaptent aux besoins des lyonnais : Fonds d'Aide aux Jeunes, aides facultatives, sinistres...

Outils d'accompagnement social, les aides facultatives du CCAS ont un caractère subsidiaire et peuvent intervenir en complémentarité avec d'autres dispositifs de droit commun. Elles peuvent prendre la forme de **secours financier** ou de **chèque d'accompagnement personnalisé** (CAP).

Chaque instruction d'aide facultative fait l'objet d'un **entretien personnalisé** qui permet d'évaluer la situation, de poser un diagnostic et d'élaborer un plan d'action. Le service est garant de l'équité de traitement des situations.

**1 038 055 € d'aides directes accordées aux Lyonnais**

### Au plus près des besoins des lyonnais, les aides facultatives

Constat majeur : deux situations peuvent apparaître financièrement identiques toutefois un parcours de vie vient fragiliser la situation (perte d'emploi, maladie, etc...). Un coup de pouce apparaît nécessaire alors même que le seuil du barème d'aide n'est dépassé que de quelques euros ...

Afin de s'adapter au mieux aux différentes situations, il est donc apparu nécessaire de replacer l'évaluation sociale au cœur des décisions d'attribution des aides facultatives, pour réintroduire une dimension qualitative proche de la réalité vécue des publics.

Des situations de dérogation sont d'ores et déjà identifiées :

- Adulte isolé dépourvu de solidarité familiale en situation de vulnérabilité,
- Adulte sortant d'hospitalisation dépourvu de solidarité familiale et
- Adulte relevant d'une orientation au restaurant social, pour lequel une aide facultative s'avère opportune : problème de santé, de mobilité, d'emploi ou de formation.

#### Les aides facultatives

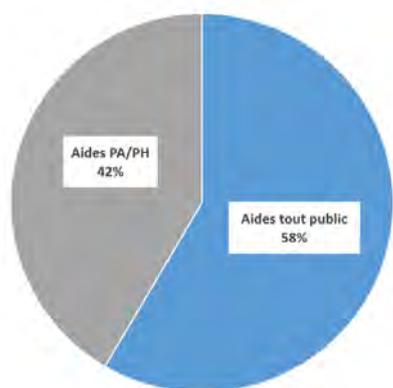
**Il s'agit d'aides de proximité, complémentaires des aides sociales légales** (RSA, CMU, etc ...).

Leur attribution dépend de critères décidés par le Conseil d'Administration du CCAS en fonction des priorités qu'il s'est fixé.

Des champs d'action large : **aide au logement, à la mobilité, à la vie quotidienne, à la santé...**

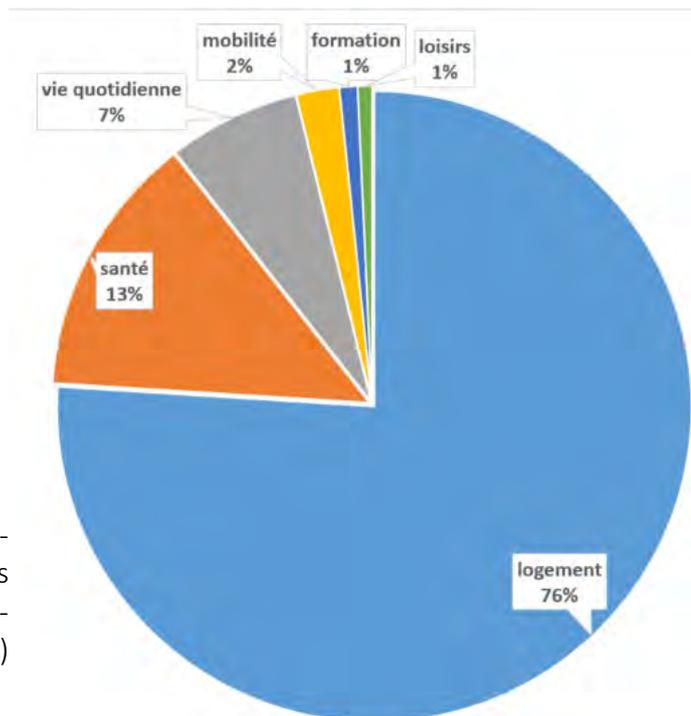
Une attention spécifique aux **enfants, aux personnes âgées et handicapées.**

## La répartition des aides facultatives en % du montant des demandes payées



Types d'aides facultatives en 2021

Aides PA/PH : Aide pour les personnes âgées et ou handicapées  
Aide au repas (portage à domicile, restaurant seniors)  
Chèque Domicile Liberté ...)



Types d'aides facultatives tout public en 2021

Concernant les aides tout public, c'est le **logement**, qui, comme les autres années, est la **thématique la plus mobilisée**.

Cette aide permet de payer des frais de déménagements, des dépôts de caution, mais aussi des frais d'ameublement, de charge ou de loyer de personnes en difficulté.

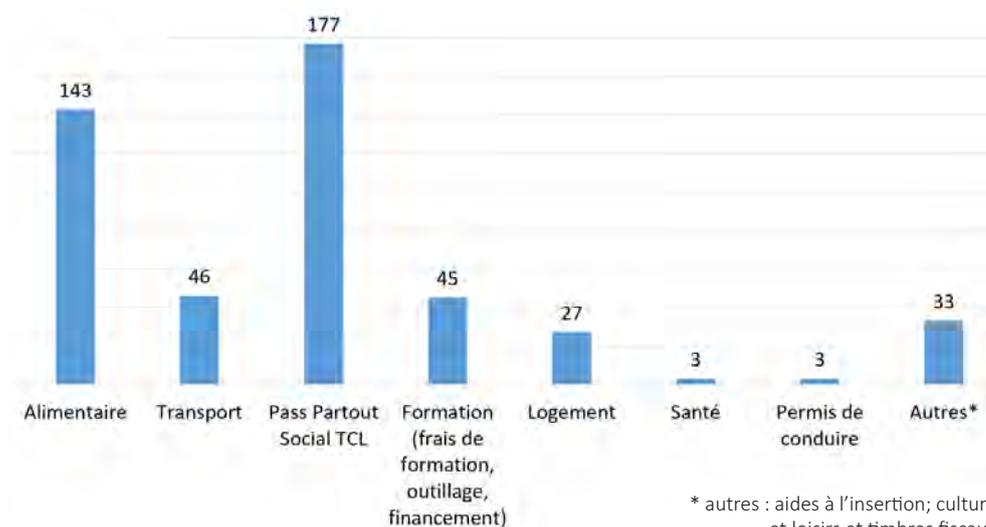
## Le fonds d'aide aux jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif permettant d'**aider financièrement des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans**. Il a pour objectif de favoriser une **démarche d'insertion sociale et professionnelle** et de contribuer à **responsabiliser les jeunes**.

Le FAJ est une aide métropolitaine, ponctuelle et individuelle, qui doit répondre à un besoin urgent et précis. Il est utilisé afin de subvenir à des besoins vitaux, ou pour accéder à un logement.

Il s'agit d'un dispositif métropolitain décliné en fonds locaux. Pour le territoire de Lyon, le FAJ est abondé à part égale par la Ville de Lyon et la Métropole. C'est le CCAS qui en assure la gestion.

## Les types et nombres d'aides apportées



\* autres : aides à l'insertion; culture et loisirs et timbres fiscaux

477 aides attribuées  
dont 387 aides dans l'urgence

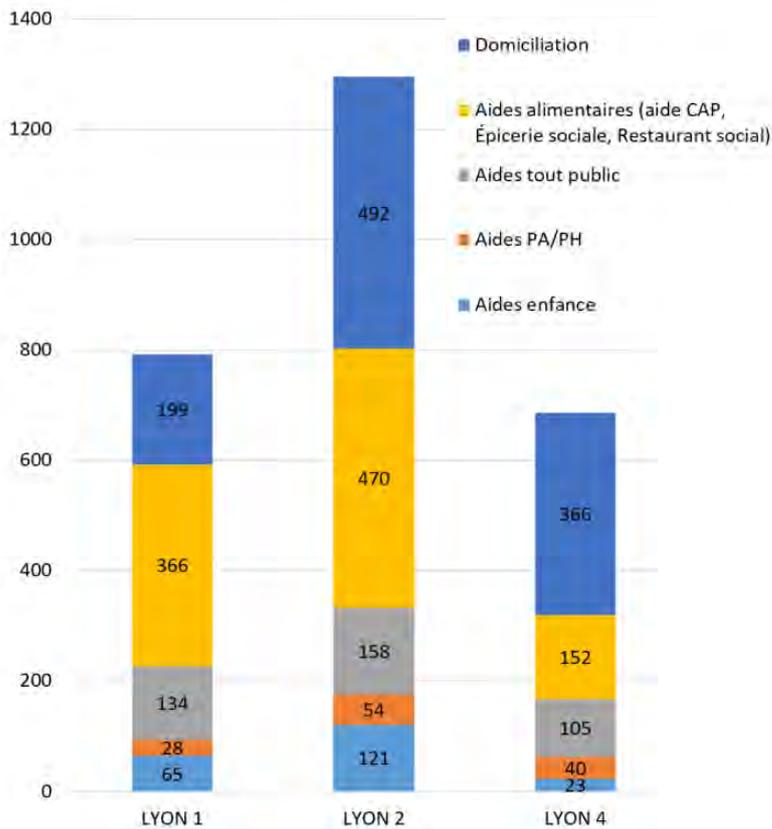
37 942 € versés

37% d'hommes et  
63 % de femmes aidés

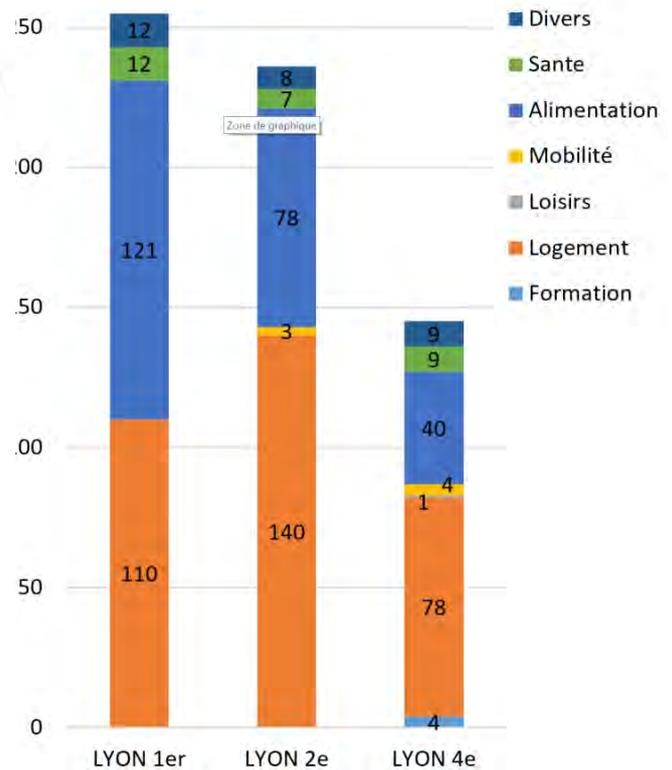
## Répartition des aides par territoire

En complément des aides du droit commun, les équipes des MDML peuvent mobiliser les aides mises en place par le CCAS : les aides facultatives, l'élection de domiciles et l'orientation vers une épicerie sociale ou le restaurant social. La sollicitation de ses aides est ajustée pour **répondre au mieux aux besoins de la population**. Elle dessine donc en creux le profil des publics accompagnés par les MDMS.

### Territoire 1/2/4



Répartition des dispositifs d'aide par territoire - CCAS 2021 - Territoire 1/2/4



Répartition des aides Tout public par territoire - CCAS 2021 - Territoire 1/2/4

L'année 2021 est une année de reprise des fonctionnements et activités après une adaptation des services aux publics durant la crise sanitaire.

Le recours à certaines aides diminue de manière constante depuis 2019 (près de 50 % des aides spécifiques PA/PH 2020, orientation restaurant social) car le besoin existe moins, tandis que le recours à d'autres aides a augmenté (aides tout public, domiciliations, aides spécifiques enfance...).

A noter le taux très important de demande de domiciliations sur le 4<sup>e</sup> lié d'une part à la présence de plusieurs squats « hébergeant » des mineurs non accompagnés non reconnus), soutenus pour l'alimentaire par les réseaux associatifs et les habitants mobilisés de l'arrondissement et d'autre part à la présence du service enfance qui accompagnent des jeunes dans le cadre d'un

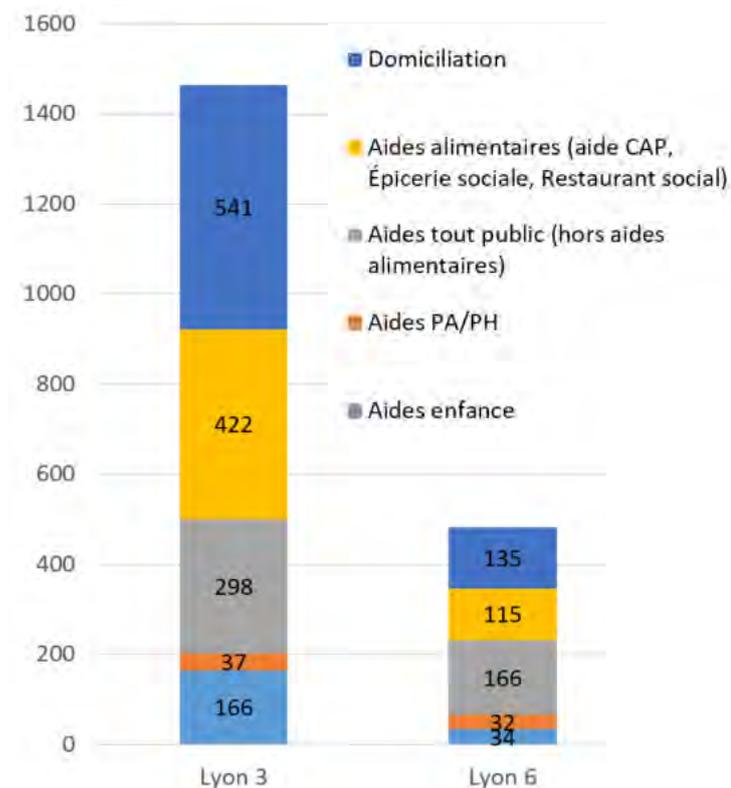
contrat jeune majeur.

En 2021, on note une forte progression de demande d'aides sur la thématique Logement et notamment sur l'aspect « Loyer ». Plusieurs éléments peuvent permettre d'explicitier cette augmentation :

- Application du nouveau mode de calcul de l'APL,
- Fragilité et instabilité de la situation financière des demandeurs (alternance période emploi, chômage, RSA), existence de plus petites dettes et
- Augmentation également des aides sur les fluides et ameublement.

1/3 des demandes « divers » portent sur le nettoyage et débarrasage de logement souvent en lien avec des syndromes d'entassement et d'infestation de nuisibles (punaises de lit).

## Territoire 3/6



Répartition des dispositifs d'aide par territoire- CCAS 2021 - Territoire 3/6

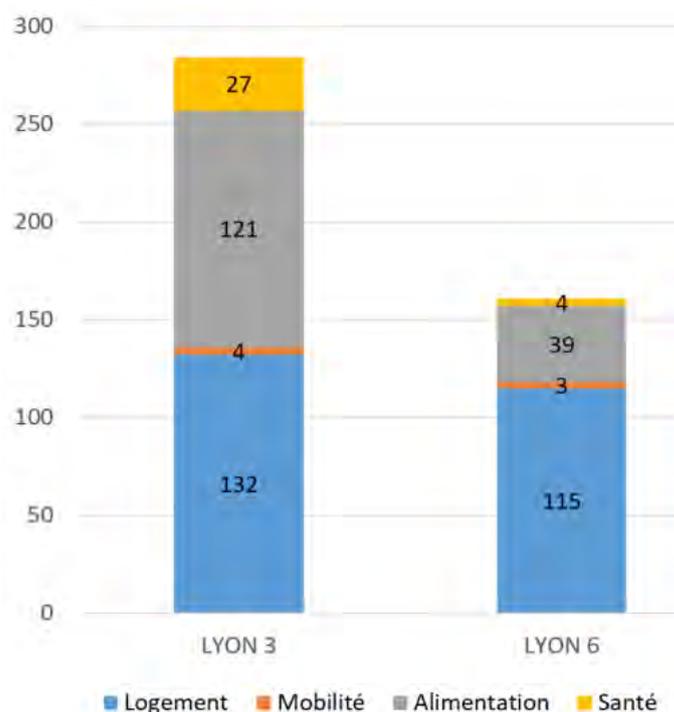
La domiciliation occupe une place prédominante dans le total des dispositifs CCAS (augmentation d'environ 20% par rapport à l'année 2020 sur Lyon 3 et 6).

Le nombre d'aide PA/PH est en revanche en baisse plus marquée sur le 6<sup>e</sup> (-51%) que sur le 3<sup>e</sup> (-38%) cela s'explique par l'arrêt des aides financières exceptionnelles relatives à la prise en charge des repas en 2020.

Les aides tout public sont restées stables sur l'ensemble du territoire.

Les aides alimentaires sont 4 fois plus importantes dans le 3<sup>e</sup> arrondissement que sur le 6<sup>e</sup> en raison de la présence du restaurant municipal sur le 3<sup>e</sup> arrondissement et du plus grand nombre de suivis.

Les aides enfance représentent moins de 10% des aides sur l'ensemble du territoire. Elles sont en hausse (+15%) mais cette augmentation ne concerne que le 3<sup>e</sup> arrondissement.

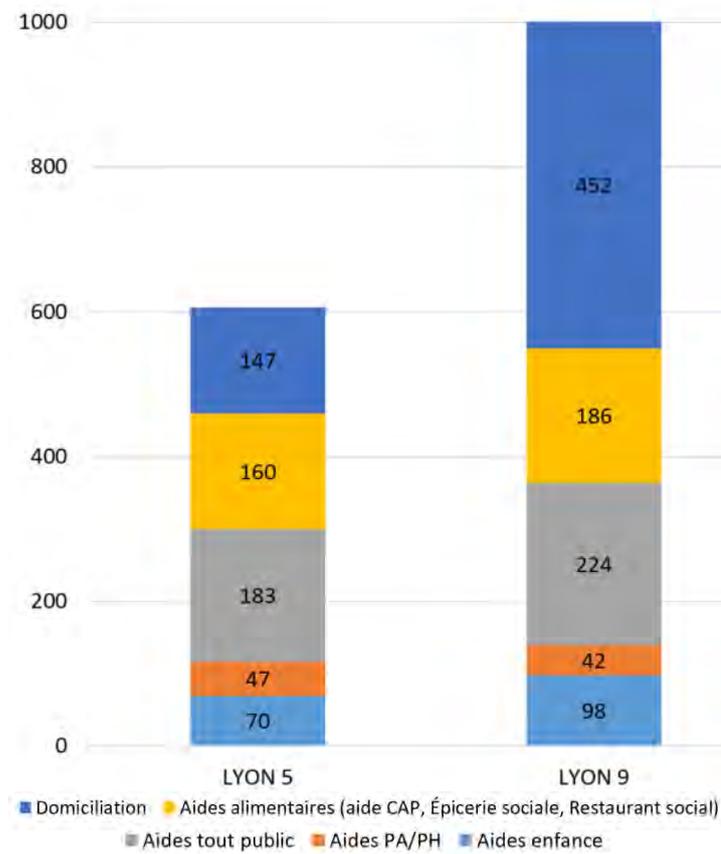


Répartition des aides Tout public par territoire- CCAS 2021- Territoire 3/6

Les répartitions des aides facultatives procédures relatives au logement sont très largement majoritaires au sein des aides tout public, de façon équivalente sur le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> arrondissement. On constate une augmentation des aides au logement (+7%) du fait de l'augmentation des aides sur le mobilier : elles ont été multipliées par 3 sur les 2 arrondissements suite à des déménagements qui ont dû être reportés à 2021.

Les aides alimentaires arrivent en seconde position (43% d'aide alimentaire dans le 3<sup>e</sup>, contre 46% pour le logement). Cela s'explique en partie par la présence du restaurant municipal sur le 3<sup>e</sup> arrondissement et sur la typologie de public (plus précaire sur le 3<sup>e</sup> arrondissement que sur le 6<sup>e</sup>). Elles sont en baisse de 27% sur le territoire et de manière plus marquée sur le 6<sup>e</sup>.

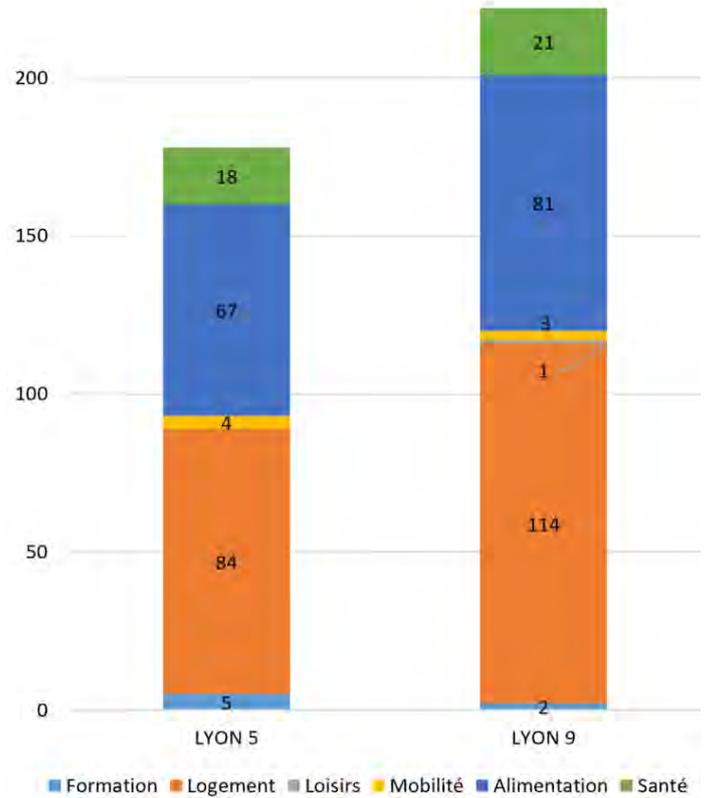
## Territoire 5/9



Répartition des dispositifs d'aide par territoire- CCAS 2021 - Territoire 5/9

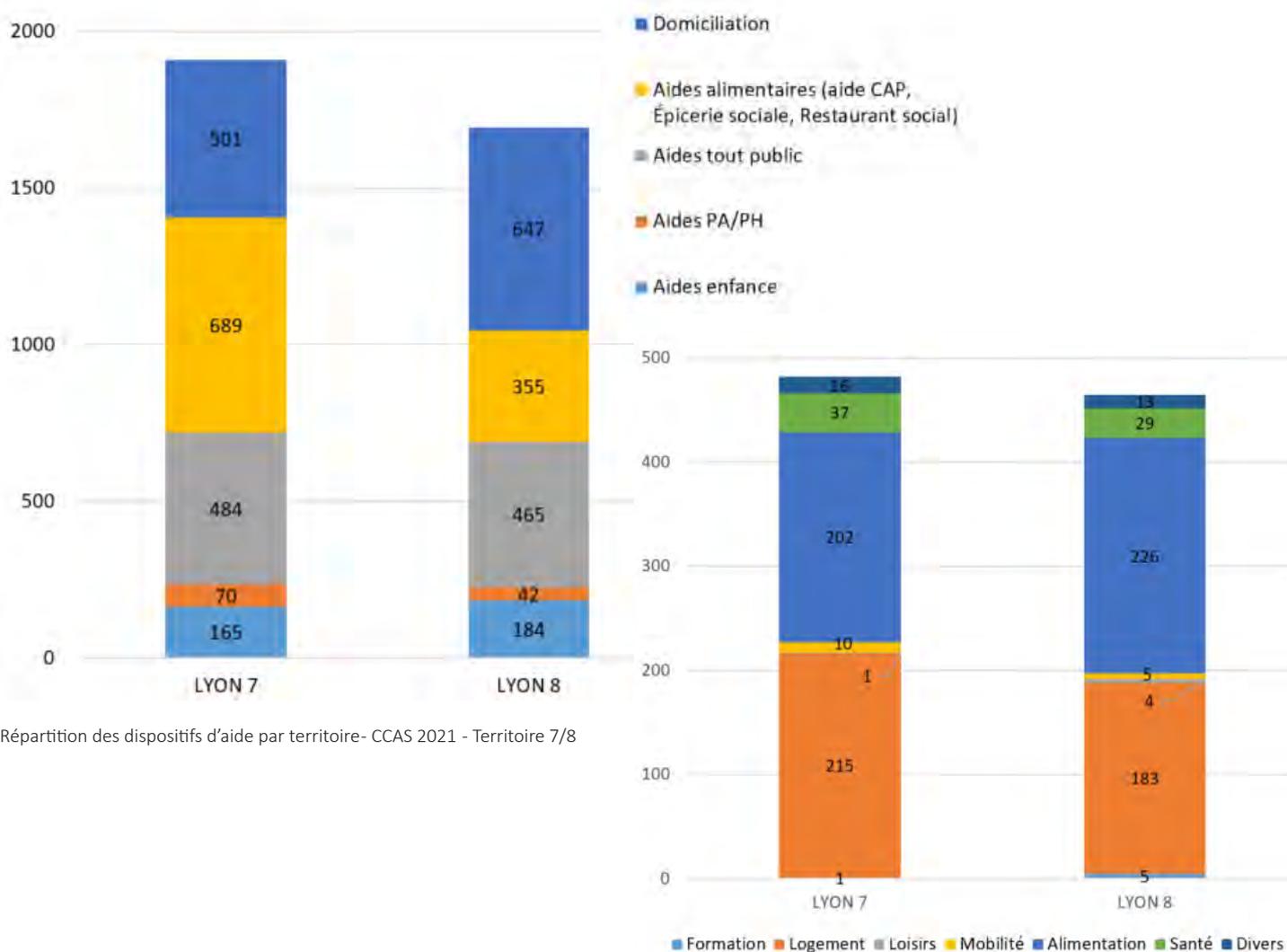
La domiciliation occupe ici encore une place prédominante dans le total des dispositifs CCAS sur Lyon 9 et 5. On note que la domiciliation est 3 fois plus importante dans le 9<sup>e</sup> que sur le 5<sup>e</sup>.

Les aides au logement arrive en première position suivies des aides alimentaires.



Répartition des aides Tout public par territoire- CCAS 2021- Territoire 5/9

## Territoire 7/8



Répartition des dispositifs d'aide par territoire- CCAS 2021 - Territoire 7/8

Répartition des aides Tout public par territoire- CCAS 2021- Territoire 7/8

L'année 2021 a vu le retour à des conditions d'accueil presque normales en MDMS et une stabilisation du nombre global des demandes d'aides réalisées auprès du CCAS par rapport à l'année 2019 (l'année 2020 étant peu exemplaire).

Néanmoins, même si le nombre global reste identique, on note des variations importantes (par rapport à 2019) pour certains types d'aide : diminution des aides aux repas (-32%), augmentation des aides Loyer (+58%), augmentation des aides alimentaires en CAP (+47%), diminution des orientations vers le restaurant social (-59%), augmentation des demandes de domiciliation (+35%).

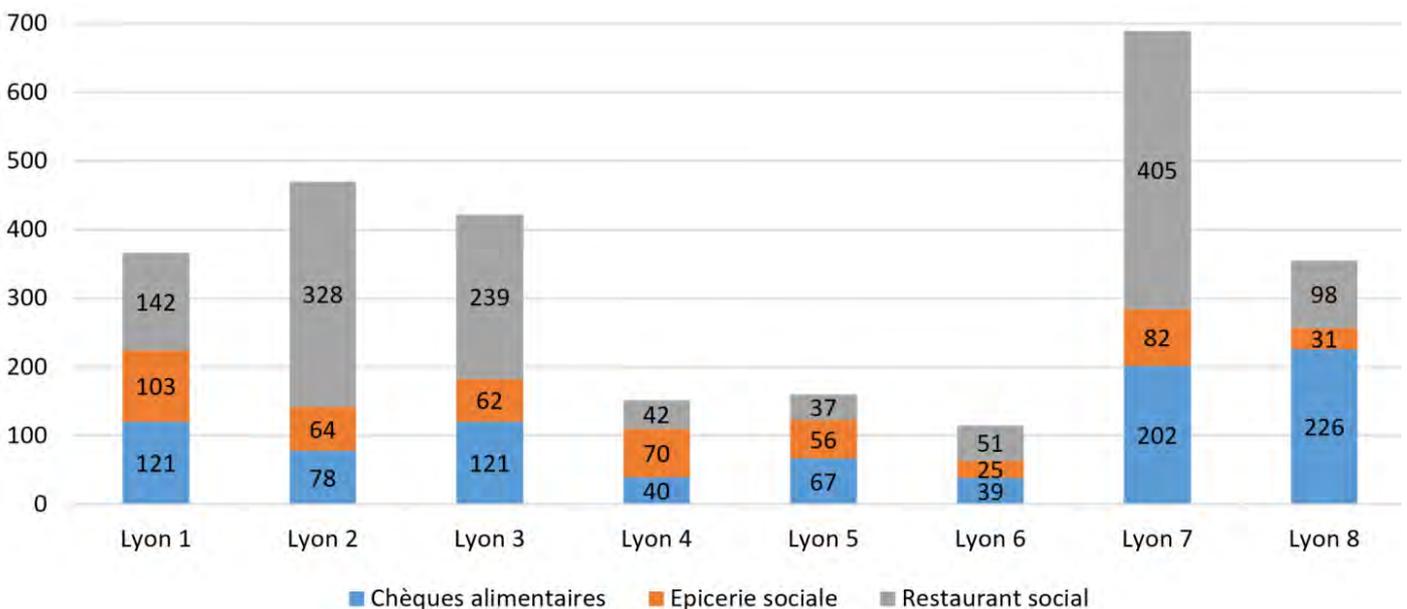
# RÉPONDRE AUX BESOINS DE 1ÈRE NÉCESSITÉ

## L'AIDE ALIMENTAIRE

### Zoom sur les aides alimentaires

Les aides alimentaires du CCAS rassemblent différents dispositifs. Les travailleurs sociaux peuvent ainsi mobiliser :

- des **aides facultatives** : sous la forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé, des aides alimentaires d'urgences, qui permettent aux bénéficiaires
- de faire directement des courses ou une aide au portage de repas à domicile pour les personnes âgées / handicapées,
- d'une **orientation au Restaurant Social** (carte 5 ou 22 repas) ou
- une **orientation en épicerie sociale**.



Répartition des aides alimentaires par territoire- CCAS 2021

### L'épicerie sociale

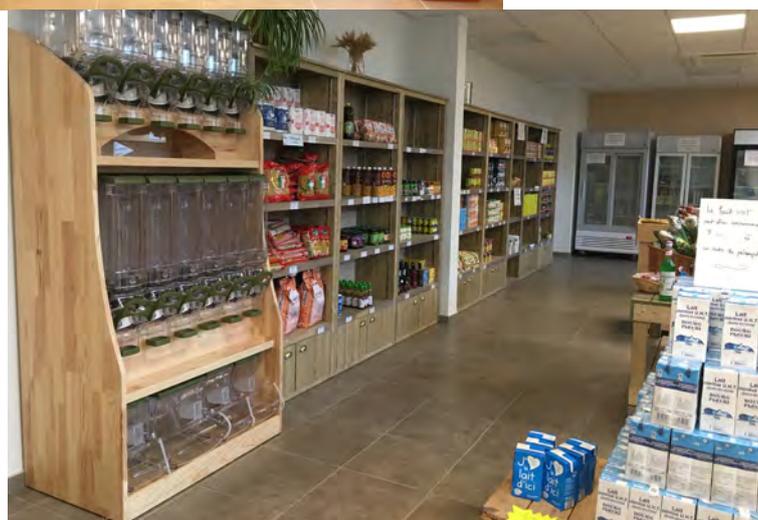
En 2021, les personnes orientées étaient accueillies au Panier des Gones dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Les orientations vers l'épicerie sociale s'effectuent dans le cadre d'une attente d'ouverture de droits, de ressources insuffisantes ou pour un soutien budgétaire

On constate une forte augmentation des sollicitations concernant les aides alimentaires de type CAP soit plus de 64% comparativement à 2019 mais une stabilité entre l'année 2020 et 2021 malgré la période COVID.

Enfin, on réalise une augmentation croissante des orientations vers l'Epicerie Sociale par rapport à l'année 2020 (fermeture de la structure) et 2019 qui répond aux besoins des usagers et des professionnels en tant qu'outil d'accompagnement social.

Au 31 décembre 2021, a pris fin la convention de partenariat avec l'Entraide Protestante. Des travaux ont été menés pour installer le Panier des Gones dans de nouveaux locaux au coeur du 3<sup>e</sup> arrondissement.

679 orientations en 2021 pour 1499 personnes (1 orientation = 1 ménage)  
456 ménages se sont présentés pour effectuer des achats  
48 % sont des personnes seules  
25% de mères isolées / 2% de pères isolés  
17% sont des couples avec enfants  
80 enfants ont moins de 3 ans



Démarrage des travaux de création de l'épicerie sociale : désamiantage en octobre 2021 et début des travaux de rénovation des locaux.  
Durée des travaux 3,5 mois.  
Coût des travaux 155 000 € TTC.

## Le Restaurant Social Municipal



Du lundi au vendredi de 12h à 14h - Continuité de l'aide les week-ends et les jours fériés (Fondation de l'Armée du Salut)

Gratuité des repas et service à table  
Public cible : les personnes en situation de grande précarité orientés sur prescription des MDML et accueil de jour

Salle de restauration agrandie : 80 places assises (42 en 2020)

Aménagement d'un espace numérique : mise à disposition de conseillers numériques pour assurer des permanences (avec UFCS/FR de Lyon et Emmaüs Connect)

Intervention bimensuelle de l'association Entourage

Concrétisation du projet de relocalisation du Restaurant Social, rebaptisé « **La tablée des gones** », la nouvelle structure a ouvert ses portes le 19 avril 2021. Les **locaux**, acquis par le CCAS, ont été **modernisés et adaptés** pour une **plus grande capacité d'accueil** (80 places assises) et d'**amélioration des conditions d'accueil**, des **espaces aménagés** pour les **familles**.

Manches retroussées, toute l'équipe a travaillé à pied d'oeuvre pour nettoyer, ranger, organiser, agencer, réceptionner et se former aux niveaux équipements afin d'être opérationnels pour ouvrir les portes et accueillir les premiers bénéficiaires.

Les notions de justice sociale, de solidarité, et la recherche d'une implication partenariale forte représentent les fondements du projet du nouveau restaurant social.

C'est une nouvelle dynamique de service qui s'annonce en développant de nouveaux projets et actions

- Impulsion d'actions collectives sur les thèmes de la nutrition, la santé, l'habitat ;
- Animation d'ateliers cuisine (mise en oeuvre d'une politique de réduction des déchets, aménagement d'un accès au numérique pour les usagers).

Le nombre d'orientations vers le restaurant social municipal totalise à lui seul la moitié des aides alimentaires traitées sur le territoire avec une prédominance très forte pour le territoire du 2<sup>e</sup> arrondissement, qui organise l'accueil des personnes primo arrivantes.

Si la présence de squats est importante sur le territoire une baisse de remise de carte d'accès au restaurant social (RSM) a été observée comparativement à l'année 2020 et 2019. Cela est du à l'augmentation de l'offre sur le territoire et notamment de pérennisation des places d'hébergement, des mises à l'abri des familles, des aides ASE renouvelées pour 2 mois.

A ce titre, une baisse de 39% des orientations vers les RSM est constatée si l'on compare 2021 et 2019.

## Focus sur le public

Dans le respect des règles sanitaires et en adaptant sa prestation de restauration, le restaurant social a poursuivi sans interruption l'aide alimentaire à destination des publics les plus démunis :

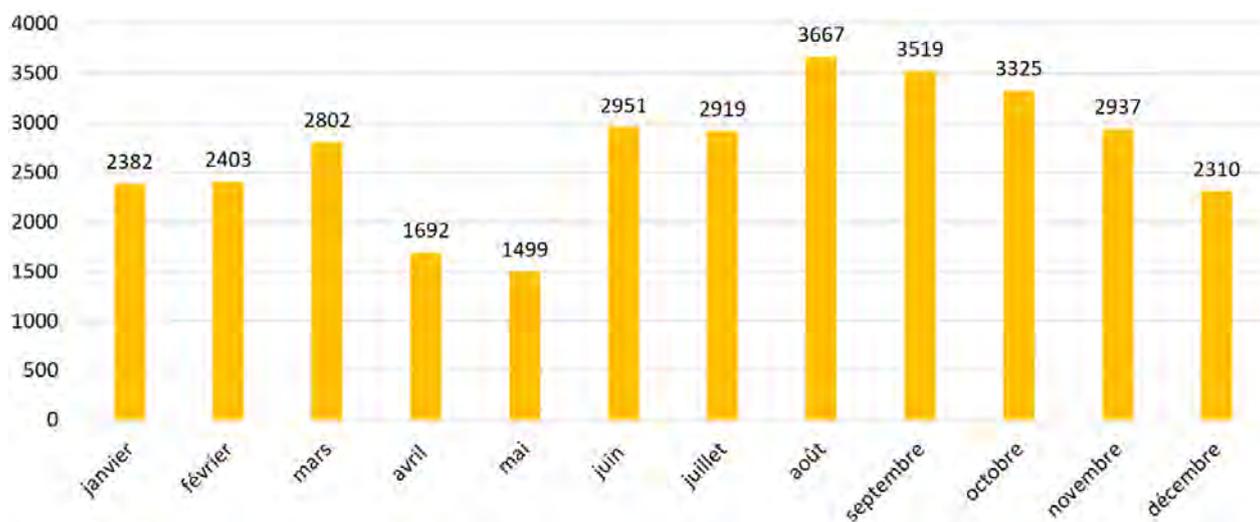
- De janvier à avril : distribution de repas à emporter,
- Du 19 avril au 30 juin : prestation mixte (sur place ou à emporter/ jauge à respecter)
- A partir du mois de juillet : levée des jauges : retour des repas servis à table pour tous les publics à l'exception des MNA orientés par le Secours Populaire
- Dès le 1<sup>er</sup> septembre : service à table pour l'ensemble des publics.

Constat d'un flux de public accueilli plus faible : impact de la crise sanitaire, déménagement du restaurant social (changement de repères), offre de mise à l'abri renforcée surtout pour les familles, baisse notable des prescriptions MDML, des dispositifs d'aides sous plusieurs formes se sont développés portés par des acteurs diversifiés.

Le nombre de personnes seules reste élevé, avec 47%, le public homme reste majoritaire, celui des femmes seules est en augmentation (+4%). Très nette augmentation des repas délivrés et ou servis au MNA : 14 359 repas soit + de 9220 . Ils ont représenté 44% du public reçu.

**47% de personnes seules**

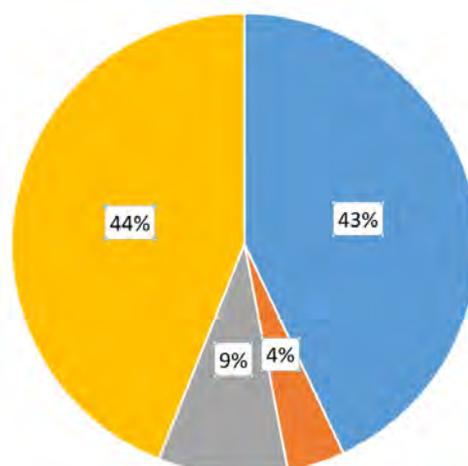
### Les bénéficiaires du restaurant social et la fréquentation mensuelle en 2021



Fréquentation du Restaurant Social - CCAS 2021

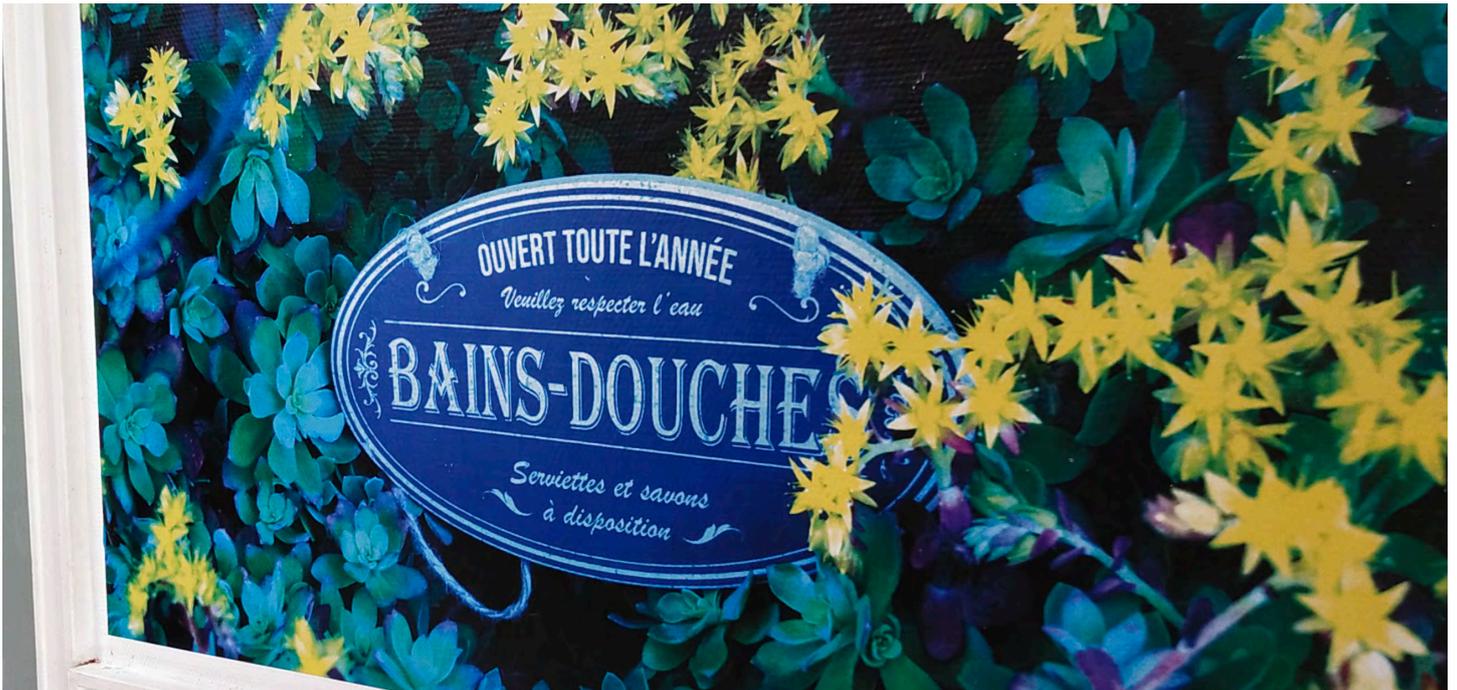
**130 repas / jour en moyenne**

■ HOMMES SEULS  
 ■ FEMMES SEULES  
 ■ FAMILLES  
 ■ MINEURS NON ACCOMPAGNES



Répartition des bénéficiaires du Restaurant Social - CCAS 2021

## L'HYGIÈNE



Accueil inconditionnel, anonyme, direct et gratuit pour tous les publics.

Un kit hygiène (savon, shampooing) est remis à l'entrée avec un prêt de serviette et de sèche-cheveux.

Du 7 septembre 2021 au 10 janvier 2022 : travaux d'accessibilité. L'accès aux douches a été maintenu uniquement les lundis et les vendredis.

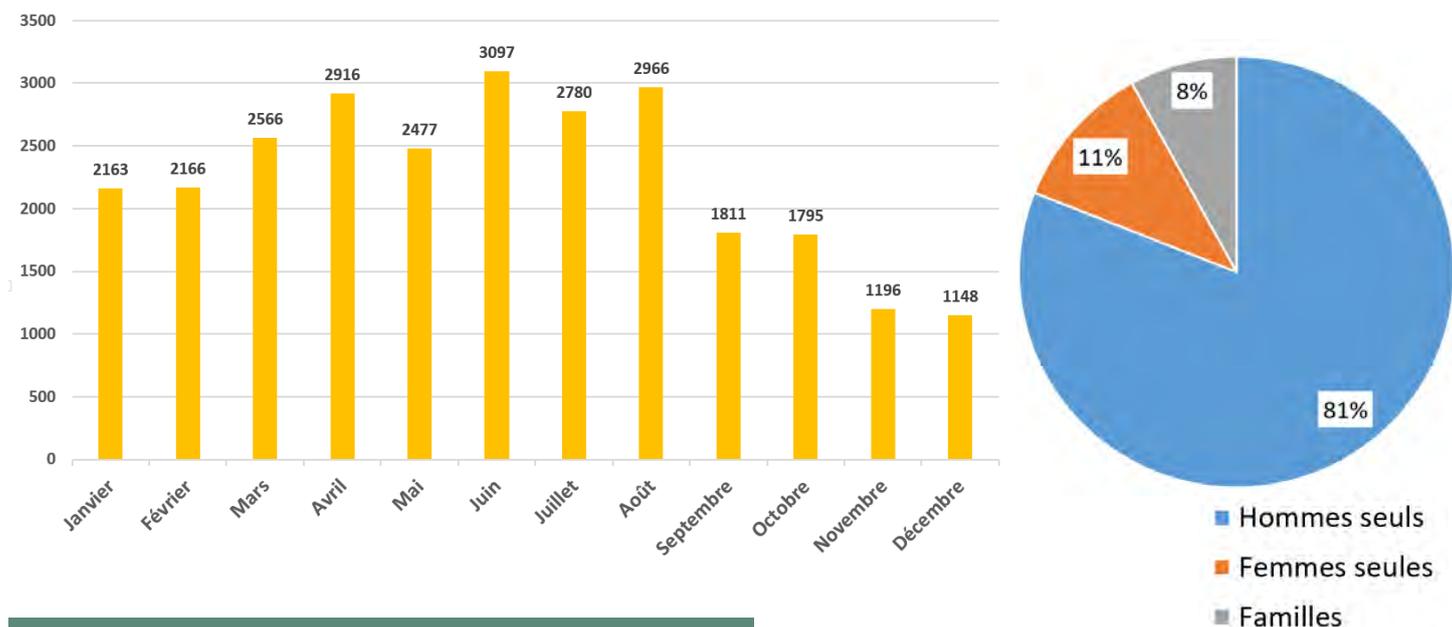
Coût du projet : 170 000 € toutes dépenses confondues.



Chaque personne est reçue par une équipe composée de 6 personnes, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h. La collaboration avec LALCA, groupe de recherche et de création artistique, s'est poursuivie aux bains douches Delessert autour de plusieurs actions dont l'exposition d'une fresque sur la façade des bains douches réalisée à partir d'un montage photos sur le thème de l'eau. Des permanences avec l'association Entourage sont assurées régulièrement.

Les bains douches sont repérés comme des lieux solidaires, ils constituent un observatoire de premier choix, riches d'enseignement quant aux mutations des règles et des usages en matière d'hygiène et de santé, de connaissance de la pauvreté, des évolutions et besoins des populations.

## Profil des usagers des bains douches et fréquentation mensuelle en 2021



**27 081 douches en 2021**  
140 / jour

**89% sont des personnes seules**  
**81% d'hommes et 8% de femmes (+2% en un an)**

L'accès aux bains-douches durant tous les épisodes de confinement et de restrictions sanitaires s'est fait sans modification des horaires d'accueil.

La fréquentation mensuelle est stable mais on constate un flux de public accueilli plus faible : impact de la crise sanitaire, solutions de mise à l'abri, ouverture partielle durant les 5 mois de travaux.

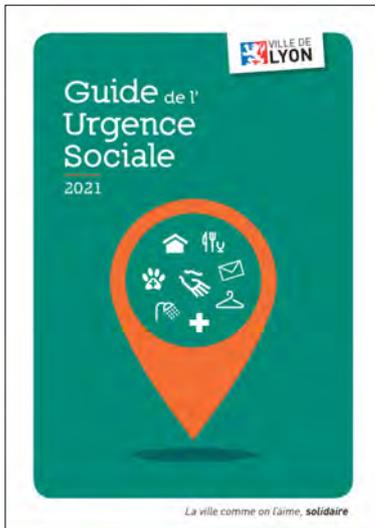
Les jours les plus fréquentés restent les lundis et les vendredis.

Les plages horaires les plus denses en fréquentation sont celles de 7H30 à 15H30 (+ de 65%).

Le public accueilli aux bains douches est très hétérogène en termes d'âge, de nationalité, de situation administrative et sociale, de parcours. Au côté de personnes sans domicile fixe, on retrouve des publics hébergés chez des tiers ou encore disposant d'un logement autonome.

# L'ACCÈS AUX DROITS

## Le Guide de l'Urgence Sociale 2021



Comme toujours, des contacts pratiques réactualisés pour aider les lyonnais les plus démunis à se repérer pour savoir où manger, dormir, se laver, s'habiller...

Le guide est adapté en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), un ensemble de règles d'écritures destiné à rendre l'information accessible à tous, grâce au concours de la Commission Accessibilité de l'Adapei 69.

Le guide est également disponible en ligne sur Lyon.fr.

## Participation à la cellule squats de la Ville de Lyon

La mission squats et campements existe depuis plusieurs années au CCAS mais a pris différentes formes au cours du temps.

Elle poursuit deux objectifs :

- Lutter contre l'habitat précaire et le « sans-abrisme » en réalisant un diagnostic des différents lieux en partenariat et coordination avec différents services de la Ville de Lyon et acteurs de terrain.
- Permettre au public d'accéder aux services et dispositifs adaptés, par le biais d'orientations et d'informations, auprès des acteurs compétents.

## Fonctionnement des maraudes

Passage régulier sur chaque lieu en fonction des besoins et/ou alertes des partenaires.

Des maraudes inter-partenariales:

- Avec La Métropole : « maraude mixte »,
- Avec la Croix-Rouge : dispositif social et Dispositif d'Intervention en Campement Informel (DIC),
- Avec la PASS mobile,
- Autres partenaires associatifs en fonction des besoins du site.

### Lieux visités

- Appartements individuels,
- Immeubles en réhabilitation,
- Hangars ou anciens locaux professionnels,
- Cabanes et abri de fortunes et
- Rassemblement de voitures, fourgons et caravanes.

### Le public rencontré en 2021

Nous avons pu observer que les squats étaient occupés majoritairement par une population européenne ou d'Afrique Subsaharienne.

Les personnes vivant en squats sont majoritairement des personnes sans droit ni titre, déboutées ou en demande d'asile.

Un travail en partenariat permettant de mener diverses actions à destination d'un public en grande précarité

**715 personnes rencontrées**  
**586 adultes et 129 mineurs**  
**sur 44 sites différents**



## BAROMÈTRE DU NON-RECOURS

La Ville de Lyon lance un **baromètre du non-recours aux droits et prestations**, en lien avec la Métropole de Lyon, les services sociaux, et avec le soutien de la fondation Nexity.

Objectifs : **mieux comprendre le phénomène de non-recours**, **identifier** les aides concernées, **recenser** les freins et **mettre en place des mesures** pour aider les personnes les plus fragiles à **accéder à leurs droits**.

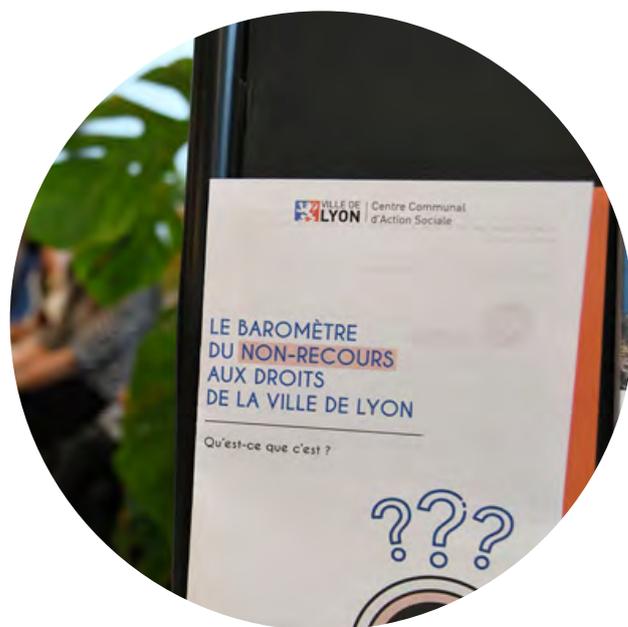
Chaque année en France, environ **une personne sur trois qui a droit à des prestations** (aides, services, soin) **n'en bénéficie pas**. Le non-recours à ces aides peut être dû à une **méconnaissance des dispositifs** existants, à la **complexité** pour les obtenir, à la **dématérialisation** des procédures mais aussi à la **crainte d'une stigmatisation**.

Le non-recours a des **conséquences graves** : ne pas avoir recours aux aides, c'est plus de **précarité**, plus de **difficultés** pour se loger, se nourrir, être en bonne santé, trouver un emploi... C'est aussi plus d'**isolement**, de **renoncement**, d'**exclusion**.

Dans un contexte de crise sanitaire qui a eu des effets économiques et sociaux désastreux, la Ville de Lyon et le CCAS, en lien avec la Métropole de Lyon et de nombreux acteurs associatifs, prennent la problématique en main pour **rendre visible, mieux agir et protéger**.

### Une démarche pilote sur les territoires des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de Lyon

Le baromètre du non-recours associe services sociaux, collectivités, chercheurs, partenaires institutionnels, avec une méthode de recherche-action développée par l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services). Déjà éprouvée sur le territoire de Grenoble, cette méthode consiste à s'appuyer sur un **questionnaire élaboré de manière scientifique et relayé par des médiateurs spécialisés**. Elle se déploiera sur les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de Lyon, puis pourra ensuite bénéficier à l'ensemble des arrondissements.



L'étude, financée par la Ville de Lyon et la fondation Nexity, portera sur un ensemble de droits et de services regroupant notamment l'ensemble des minimas sociaux, les aides du CCAS, l'aide alimentaire, la domiciliation, les soins de santé, mais aussi les aides pour l'accès au sport ou à la culture. Elle débutera à partir de janvier 2022.

Cette démarche permettra ensuite d'**apporter des actions concrètes et locales pour améliorer l'accès aux droits des Lyonnais**.



## HÉBERGEMENT ET ACCUEIL DE JOUR

### La Maison de la Veille Sociale, une volonté partenariale affichée

Cette structure centralise et met en lien la demande et l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion, de logement temporaire et de logement adapté. Elle porte également un dispositif d'accès au logement social pour les ménages sortant de l'hébergement ou de logement accompagné.

Le CCAS fait partie des membres du bureau et met à disposition de cette structure, un personnel administratif, un travailleur social et un temps de personne d'entretien.

Depuis novembre 2015, le CCAS est représenté à la commission « hébergement d'urgence ». Cette commission réunit plusieurs représentants (Etat, associations, collectivités, représentants santé...). Elle est mandatée pour décider du caractère préoccupant des situations faisant l'objet d'une demande d'hébergement.

### Soutien financier dans le secteur de l'urgence sociale



### Subventions de la Ville de Lyon instruites par le CCAS

Soutien financier des associations œuvrant auprès des publics fragiles.

- 372 500 € pour financer des structures « d'Accueil de jour » dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc.
- 826 250 € pour le Fonds d'intervention pour l'Action Sociale (FIAS) pour des associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté (SDF, familles, personnes seules, etc.) présentes sur le territoire lyonnais.
- 60 875 € pour des associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité.
- 145 000 € pour les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire (+ 19 000 € pour l'opération été).

**16 985 € de subventions d'équipement versées à des associations solidarités (travaux, équipement ...)**

**Mise à disposition de locaux : 683 737 € (valeur locative des biens mis à disposition par la Ville aux associations du secteur solidarité et gérontologie en 2021)**

## L'AIDE AUX VICTIMES D'UN SINISTRE

La totalité des ménages faisant l'objet d'une évacuation de leur habitation et de l'édition d'un arrêté d'évacuation du Maire de la Ville de Lyon, sont signalés au « Pôle Sinistres » par la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon.

Ils sont alors systématiquement contactés afin de :

- vérifier s'ils ont une solution personnelle d'hébergement (familiale, amicale ou assistance de l'assurance habitation),
- leur apporter un soutien social et moral, par des conseils et, dans la majorité des cas, l'accompagnement dans les démarches liées au sinistre (déclaration du sinistre à la compagnie d'assurance habitation, sollicitation de l'assistance, expertise, décontamination, suspension des loyers, mise en relation avec les partenaires...),
- les orienter auprès de structures répondant à de nouvelles difficultés générées par la situation d'urgence et/ou de stress, aggravation des difficultés sociales, besoin de soins, recherche de logement temporaire, aide juridique, recherche de nouveau logement,
- leur apporter une aide pécuniaire en urgence si nécessaire, lorsque la situation sociale est préoccupante et surtout lorsque les ménages ont tout perdu dans le sinistre. Dans la plupart des cas, l'assistance de l'assurance octroie aux familles un kit de première nécessité sous forme d'une somme d'argent variant selon les compagnies.

En cas d'absence de solution d'hébergement, ces ménages se voient proposer une mise à l'abri sous forme d'une orientation le plus souvent possible en résidence hôtelière ou dans un logement temporaire géré par le « Pôle sinistres » dans le cadre des obligations de pouvoir de police du Maire.

### Un accompagnement au long cours

**50 sites évacués**

**220 ménages concernés (332 adultes / 89 enfants)**

**94% des ménages pris en charge au maximum 2 mois par le CCAS**

**6% des ménages pris en charge de 3 à 6 mois par le CCAS (3 ménages)**

Durant toute la période d'évacuation, en attendant la réintégration ou le relogement, le « pôle Sinistres » est en contact régulier avec les ménages évacués, tout en modulant l'accompagnement en fonction de leur degré d'autonomie, maintenant le lien avec les partenaires afin de réduire au maximum la période d'hébergement. Cette période reste une véritable épreuve pour une majorité des familles évacuées.

Des contacts réguliers avec la Direction Sécurité et Prévention sont maintenus afin d'avoir les mêmes informations quant au déroulement des travaux, obstacles rencontrés, dates possibles de réintégration...



# NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE D'HÉBERGEMENT

## DISPOSITIFS HEBERGEMENTS D'URGENCES

Fort des engagements pris par la municipalité dans le cadre de la **lutte contre le sans-abrisme**, et suite aux multiples situations inquiétantes relayées auprès du CCAS, le Pôle Solidarité s'est fortement mobilisé pour tenter de proposer des **solutions individuelles et collectives** au-delà des compétences qui sont les siennes.

En prenant appui sur l'**axe 2 du Projet Social**, à savoir « **co-construire une offre d'habitat inclusif** », le Pôle Solidarité s'est fortement engagé sur cette thématique en faisant preuve d'innovation sociale par l'élaboration d'un projet visant la mise à l'abri des ménages vulnérables avec enfants. Dès lors, il n'a cessé d'étoffer et de construire des liens avec le tissu associatif, la Direction Centrale de l'Immobilier de la Ville (DCI), son pôle technique et financier mais aussi les services du logement accompagné de la DDETS.

Par la structuration progressive de nos diverses missions et champs de compétences, le pôle solidarité a pu :

- **Proposer de nouvelles réponses** aux problématiques liés à l'hébergement et/ou au logement,
- **Mener une véritable expertise sur les logements du parc vacant** de la ville de Lyon en lien avec la DCI,
- **Co-construire un réponse forte et urgente** avec le soutien de la DDETS en direction des personnes vulnérables à la rue et
- **Etoffer ses liens avec le tissu associatif en s'appuyant sur leur savoir-faire** pour répondre aux besoins des ménages ciblés par le biais de la gestion locative.

### 0 ENFANT A LA RUE

Sous l'impulsion politique et dans la continuité du dispositif d'hébergement d'urgence, la dynamique «0 enfants à la rue» présente **2 phases** :

- **Repérage et mise à disposition du patrimoine lyonnais** auprès d'un opérateur, dans le cadre de intermédiation locative (IML) et
- **Repérage des familles en très grande précarité d'hébergement avec enfants scolarisés** à Lyon.

De juillet à décembre 2021, le Pôle Solidarité s'est mobilisé sur :

- 38 logements visités appartenant au parc privé et public de la ville,
- La gestion directe de deux logements avec le bailleur Est Métropole Habitat afin de mettre à l'abri deux ménages mères isolées avec enfant,
- La mobilisation du service dans le cadre de la mission APAGAN lors du rapatriement de populations Afghanes par l'Etat,
- La mise à disposition d'un logement en gestion locative auprès de l'association Le MAS afin de mettre à l'abri une mère isolée avec enfants,
- La mise à disposition de 8 logements (T3 à T6) dans le cadre du vaste dispositif «0 enfant à la rue» et confié à l'association Foyer Notre-Dame Des Sans-Aabri et
- Une expertise menée au sein du commissariat du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon en lien avec la DCI, les services urbanismes et sécurité de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement et le soutien de la DDETS - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - pour proposer un lieu d'accueil d'urgence collectif durant la période hivernale.

En résumé, la mobilisation du Pôle Solidarités se concrétise par :

- La **création d'un dispositif d'hébergement d'urgence collectif** pour prendre en charge les situations urgentes sans solutions immédiates
- La **création d'un dispositif d'hébergement temporaire** favorisant un accompagnement social global avec l'objectif d'insérer durablement les ménages.



## Des mises à l'abri

Projet Denuzière, co-accompagné par le CCAS et Alynéa. À l'émergence du projet fin 2020 permettant une mise à l'abri temporaire afin de faire émerger les projets individuels et permettre leur insertion sociale, 5 personnes avaient intégré les caravanes mises à disposition par ALYNEA dans le cadre du partenariat avec le CCAS autour de cette action novatrice.

Depuis que les caravanes ont été installées à Caluire, 13 personnes au total se sont installées momentanément ou durablement au sein du lieu de vie.

## L'accueil de mineurs isolés en recours de la décision de la CMAE

À Lyon en 2021, environ 120 personnes ayant eu un refus de minorité et ayant instruit un recours auprès des juges des enfants pour contester la décision du CMAE- Centre de Mise à l'Abri et d'Évaluation - ont été recensées.

La mission squats et campements, en lien avec le collectif et service technique de la Ville de Lyon, intervient sur plusieurs sites accueillant ce public comme le « Cafémineur », bâtiment de la Ville de Lyon mis à disposition de la CUM- Coordination Urgence Migrants. La mission squats et campements permet le lien entre les différents interlocuteurs, CCAS (Service Solidarités, MDML et Services Techniques), la DCI ainsi que les partenaires associatifs (Banque Alimentaire) et la CUM.

## Signature de la Déclaration des Droits des Sans Abri



Après Villeurbanne et Strasbourg, la Ville de Lyon est la troisième commune à officiellement signer la **Déclaration des droits des personnes sans abri** portée par la **Fondation Abbé Pierre** et la **Fédération Européenne des Associations Nationales travaillant avec les sans-abri** (Feantsa).

Le 26<sup>e</sup> rapport de l'état du mal-logement édité par la Fondation Abbé Pierre note une **situation sociale qui s'est fortement dégradée**, d'autant plus dans un **contexte de crise sanitaire**.  
**En France, 300 000 personnes sont privées de logements.**

La Déclaration des Droits des Personnes Sans-Abri contient 14 articles affirmant pleinement la citoyenneté des sans-abri, parmi lesquels : le **droit au logement**, la **liberté de se déplacer et de s'installer dans l'espace public**, le **respect des besoins fondamentaux** ou encore l'**accès aux services et aux droits sociaux**.

Son **objectif** est d'**informer** les personnes sans-abri sur leurs **droits** pour les inciter à les **faire valoir** et à **sensibiliser** à cette problématique les accompagnants (salariés et bénévoles), les collectivités

ainsi que le grand public. En signant cette déclaration, **Lyon s'engage pour une ville respectueuse des droits de chacune et chacune**, même pour ceux qui n'ont pas de toit.

L'objectif de cette déclaration est de rappeler que les sans-abri ont des droits et qu'il est nécessaire de faire « la guerre à la pauvreté mais pas aux pauvres ».

**Mardi 12 octobre : signature de la Déclaration des droits des personnes sans-abri par la Ville de Lyon, portée par la Fondation Abbé Pierre.**



## L'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS AU CCAS

A partir de mai 2021, **une vingtaine de jeunes mineurs isolés** se sont installés dans un parc situé près de Hénon dans le 4<sup>e</sup>. Afin de leur proposer un accueil plus digne, même si cela ne relève pas de leurs compétences, la Ville de Lyon et le CCAS ont mis en place des hébergements temporaires .

Une collaboration entre les collègues du Pôle Solidarités et de la Maison de la Métropole pour les Solidarités du 4<sup>e</sup>, l'équipe de la Résidence Senior Marius Bertrand et le Pôle Technique a permis de leur **proposer des hébergements temporaires et un premier accès à leurs droits**.



Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont des jeunes étrangers voyageant seuls. A leur arrivée à Lyon, ces jeunes sont hébergés par l'association Forum Réfugiés, le temps d'évaluer leur minorité. Ils sont souvent peu à obtenir ce statut dans un premier temps (moins de 20%). Ils doivent alors déposer un recours auprès du juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité.

**La ville de Lyon et le CCAS ont mobilisé les logements vacants** de leurs établissements pour accueillir 37 jeunes : 11 jeunes filles ont été accueillies à la Résidence Senior Marius Bertrand, le reste des jeunes a intégré un immeuble vide de la rue Paul Bert.

Cet accueil a tout d'abord mobilisé le service technique du CCAS pour la sécurisation des lieux et le lien avec les collectifs citoyens qui accompagnent les mineurs.

**Accompagner ces jeunes**, c'est aussi pour le CCAS, les intégrer à ces **dispositifs d'accès aux droits** : 70 jeunes avaient besoin d'une domiciliation.

Un important travail de préparation et de gestion administrative a été nécessaire pour permettre de répondre rapidement à ce besoin. Les agents de différentes équipes se sont mobilisés et coordonnés ainsi que d'autres agents de l'Espace d'Accueil et d'Accompagnement Social de la MDMS du 4<sup>e</sup>, de la direction Solidarités du CCAS ainsi que des bénévoles du collectif d'associations qui accompagnent les jeunes.

4 groupes ont été mis en place et animés en collectif pour expliquer le fonctionnement de la MDMS et de la remise des courriers, première porte de l'accès aux droits.

Sur l'ensemble des informations collectives, les jeunes se sont montrés très attentifs, concernés et respectueux.

A noter, des jeunes mineurs isolés sont également **accueillis au restaurant social La tablée des Gones** dans le cadre d'un partenariat avec le Secours Populaire. Actuellement, plus de 100 mineurs bénéficient chaque midi d'un repas chaud.



## DISPOSITIF DE VEILLE TERRITORIALE « DROITS ET SANTÉ »

La Veille Territoriale est un **dispositif d'intervention multi partenarial porté par le CCAS durant la période estivale** (juillet / août) et assurée par l'équipe de la mission squat et campement dont l'intervention singulière s'effectue par une démarche « d'aller-vers ».

Il se décline par **trois objectifs principaux** :

- Un **repérage** des familles avec enfants n'ayant pas d'accompagnements médico-sociaux,
- Une **orientation** de ces familles vers les partenaires / services adaptés selon leurs besoins / demandes,
- Une **distribution** de produits alimentaires, de couches et de kits hygiène destinés aux enfants âgés de 0 à 3 ans.

L'équipe du CCAS de Lyon est en charge de coordonner l'ensemble du Dispositif entre les différents acteurs et partenaires.

### Le financement

Ce dispositif est cofinancé par la Métropole et soutenu par les services de la DEETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - afin de **s'assurer que les besoins des nourrissons soient couverts lors de la fermeture estivale des associations** qui œuvrent à l'égard des familles avec enfants en situation précaire.

### Les partenariats

- La **Banque Alimentaire** : produits infantiles à moindre coût ou dons réceptionnés,
- L'association de la **Croix-Rouge Française** : logistique technique sur la réception des produits auprès des prestataires, coordonne son intervention avec l'équipe squats/campements de la ville de Lyon dans le cadre de la distribution des produits.
- La **Maraude mixte** du plan pauvreté et précarité de la Métropole: interventions communes réalisés avec l'équipe de squats/campements sur le territoire Lyonnais dans l'objectif de partager une ex-

pertise de terrain et fournir les produits dédiés.

- De **multiples dons** provenant de l'association Revivre, l'agence du Dons en nature ainsi que tricotez cœur ont été proposés.

### La synthèse conclusive

Le constat fort de cette édition 2021 est incontestablement la baisse du nombre d'enfants au sein des quats/campements du territoire Lyonnais : 190 enfants en 2020 et 52 enfants en 2021.

Les moyens alloués par la ville, la DDETS, la Métropole de Lyon en lien avec l'ensemble du tissu associatif se révèlent être efficace car de **nombreuses solutions de mise à l'abri par l'hébergement et/ou le logement** ont été engagées.

Il demeure encore trop de familles et d'enfants vivant dans des lieux inadaptés, insécures et insalubres.

Ce dispositif a démontré toute sa pertinence au regard du suivi porté en direction des enfants suivis et accompagnés par les services dédiés notamment dans le cadre du suivi infantile des nourrissons vers la PMI - Protection maternelle et infantile.

**52 enfants ont bénéficié du Dispositif de Veille Territoriale (190 en 2020)**

**7 lieux de squats/campements identifiés sur le territoire Lyonnais**

**172 kits bébé distribués (lait infantile, couches et divers produits alimentaires)**

# ACCOMPAGNER LES SENIORS AU QUOTIDIEN

**Préserver l'autonomie / Favoriser le lien social**

**+ de 97 000 Lyonnais-es de 60 ans et +**

**+ 56% des lyonnais de 80 ans et + vivent seuls**

**4 EHPAD**

304 lits

**1 Accueil de Jour**

**15 Résidences seniors  
ouvertes sur leur quartier**

766 résidents



**46 journées d'animations proposés**  
aux seniors lyonnais.es vivant à domicile  
**1 301 participants**

**402 900 € de subvention**  
à des associations d'accompagnement des seniors



## UN DIAGNOSTIC AUPRÈS DES AÎNÉ.E.S

Adhérente et fondatrice du Réseau Francophone des Villes Amies des Aîné.e.s en 2010, la Ville de Lyon a lancé en mars 2021 une démarche participative à l'attention des lyonnais de 60 ans et + .

Une action initiée par l'adjoint en charge du lien intergénérationnel et de la qualité de vie des aîné.e.s, pour transformer durablement Lyon en une ville où il fait bon vieillir.

**Avec plus de 97 000 Lyonnais.e.s de plus de 60 ans, la part des personnes dites âgées dans la ville approche les 20 %.**  
**Une proportion qui tend à augmenter régulièrement depuis une vingtaine d'année.**  
**Les Lyonnaises représentent 59,8% des 60 ans et +**

L'heure est donc au diagnostic. Plusieurs thèmes ont été explorés : qualité des espaces extérieurs et bâtiments, habitat, transports et mobilité , lien social et solidarité, culture et loisirs, participation citoyenne, autonomie, services etc ...

Pour recueillir le plus grand nombre de propositions, le diagnostic a pris la forme d'un questionnaire en ligne auquel chaque lyonnais de plus de 60 ans est invité à répondre.

« En rendant visible et lisible ce qui va et ne va pas dans la ville, nous disposerons d'une cartographie précise des dysfonctionnements à régler et des actions existantes à soutenir et pérenniser. Au-delà ; c'est surtout une manière d'associer les citoyens à la conception des politiques publiques qui les concernent. »

Les aîné.e.s sont invité.e.s à répondre directement en ligne. Des actions spécifiques ont également été proposées sur certains marchés de la Ville et avec des partenaires identifiés pour aller à la rencontre de seniors non-connectés ainsi que dans l'ensemble des Résidences Seniors et des EHPAD du CCAS.



## À DOMICILE

### Préserver l'autonomie

#### L'évaluation «Atout Prévention»

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les caisses de retraite ont développé au niveau national une stratégie de rapprochement afin de légitimer et de pérenniser les actions de maintien à domicile de chaque régime de retraite en favorisant l'égalité de traitement des retraités, la mutualisation des offres, la capitalisation des bonnes pratiques et ce dans un contexte de maîtrise des coûts. Les caisses de retraite proposent des actions à destination des retraités allocataires et notamment des plus fragiles par la prise en charge de prestations de maintien à domicile. Pour ce faire, elles s'appuient sur un réseau de structures évaluatrices.

Le CCAS, engagé depuis 2010 avec la CARSAT, poursuit sa collaboration avec le groupement interrégimes « Atouts Prévention Rhône-Alpes » en tant que structure évaluatrice.

Le CCAS réalise ainsi l'évaluation des besoins des retraités les moins dépendants (GIR 5 et 6) et propose les plans d'aide correspondants, concourant ainsi en

partenariat avec les caisses à la politique de maintien à domicile sur le territoire de la ville de Lyon. Les évaluateurs (obligatoirement travailleur social ou infirmier) sont chargés de réaliser, au domicile des retraités en situation de fragilité, sur commande des caisses de retraite, une évaluation des besoins et de proposer un plan d'aide personnalisé (PAP) en vue de faciliter le maintien à domicile du retraité.

L'évaluation ne se limite pas à la définition d'un plan d'aide, elle revêt une dimension plus globale de sensibilisation et de conseil aux aînés concernant les besoins en prévention, la sécurisation du logement, la participation à des ateliers de prévention et le maintien du lien social.

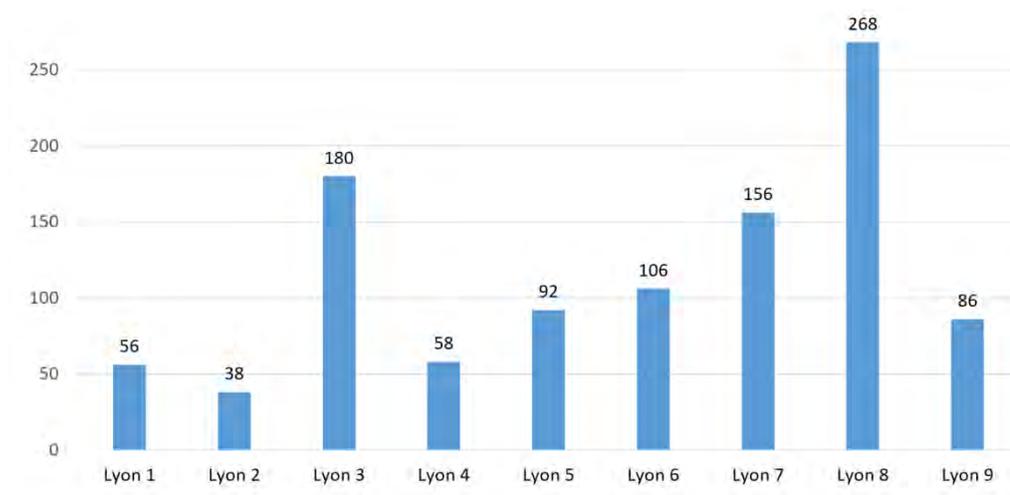
Depuis 2019, la reconnaissance mutuelle des évaluations, résultant d'une convention entre la CARSAT et la Métropole permet aux évaluateurs « Atouts Prévention » de proposer directement à la Métropole le plan d'aide APA pour les GIR inférieurs à 5.

L'année 2021 a encore impactée par la crise sanitaire.

Les évaluations des retraités ont toutes été effectuées en présentiel, contrairement à 2020.

Malgré les nouveaux confinements, le climat des visites à domicile s'est apaisé petit-à-petit au long de l'année et notamment après les premières campagnes de vaccinations.

## Répartition des plans d'aides par arrondissement



1040 évaluations réalisées

865 plans d'aide préconisés

Nombre d'évaluations Atouts prévention réalisées par arrondissement - CCAS 2021

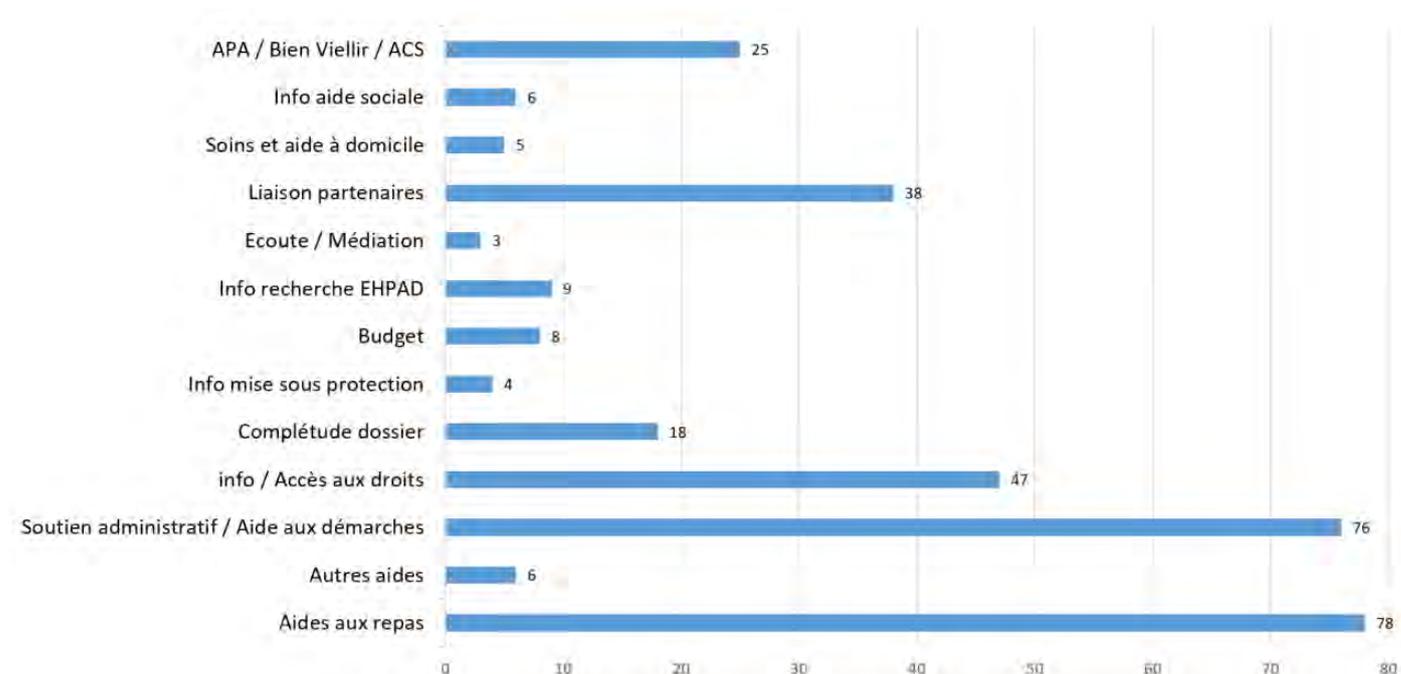
## Permanence sociales en résidences autonomie seniors

14 résidences couvertes

108 permanence d'une demi-journée

280 personnes reçues en 2021 (soit 2,6 personnes reçues par permanence)

## Motifs d'intervention des travailleurs sociaux



Motifs d'intervention des travailleurs sociaux- CCAS 2021

## EN RÉSIDENCE AUTONOMIE SÉNIORS



Les résidences seniors proposent des appartements destinés à des seniors autonomes ayant un désir de sécurité et de socialisation dans tous les arrondissements lyonnais.

Ces établissements accueillent des personnes retraitées :

- de plus de 60 ans ou à partir de 57 ans quand elles bénéficient d'une dérogation de la Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- Valides et Autonomes en GIR 5 ou 6.

Yoga du rire, sophrologie, musicothérapie, fête de l'été, atelier cuisine, conférence sur la naturopathie, spectacle de Flamenco, rencontres intergénérationnelles, sortie au musée... les animations proposées par les résidences sont éclectiques !

Il y en a vraiment pour tous les goûts.

Toutes les équipes se mobilisent pour offrir un choix d'activités toujours plus élargi.

Ces animations proposées aux résidents sont aussi ou-

vertes aux seniors du quartier, comme les restaurants seniors qui offrent des menus équilibrés tous les midis.

La prévention précoce est au cœur du projet de ces établissements pour mieux accompagner le vieillissement et le bien-être des seniors. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et l'ouverture sur de nouveaux partenariats.

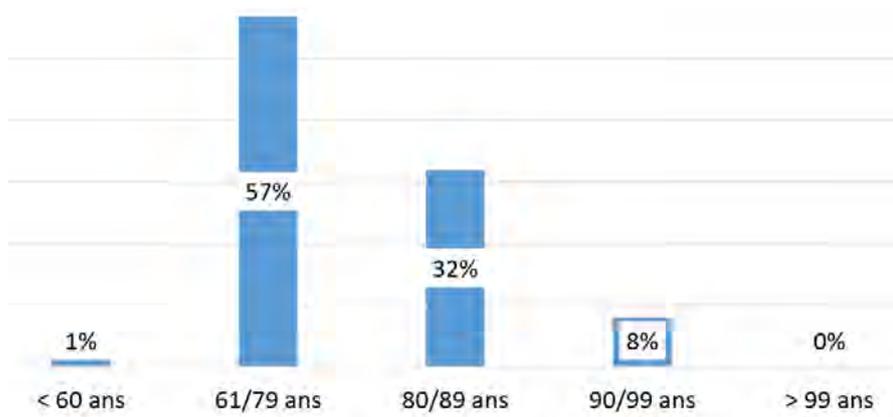
Enfin, l'ensemble des résidences ont été intégralement rénovées au cours des dernières années.



Restaurant Chez Daddy- Résidence intergénérationnelle Rinck- Photo : Muriel Chaulet

**55 logements rénovés par le Pôle Technique en 2021**

## Les entrées en 2021



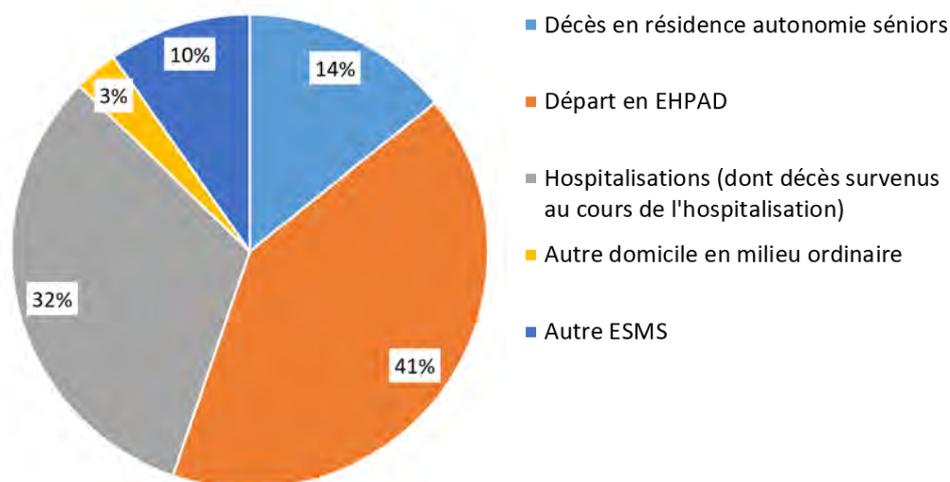
89 admissions en 2021

Âge des personnes entrants en Résidences Seniors en 2021 - CCAS 2021

## Le profil des résident.e.s entré.e.s en 2021

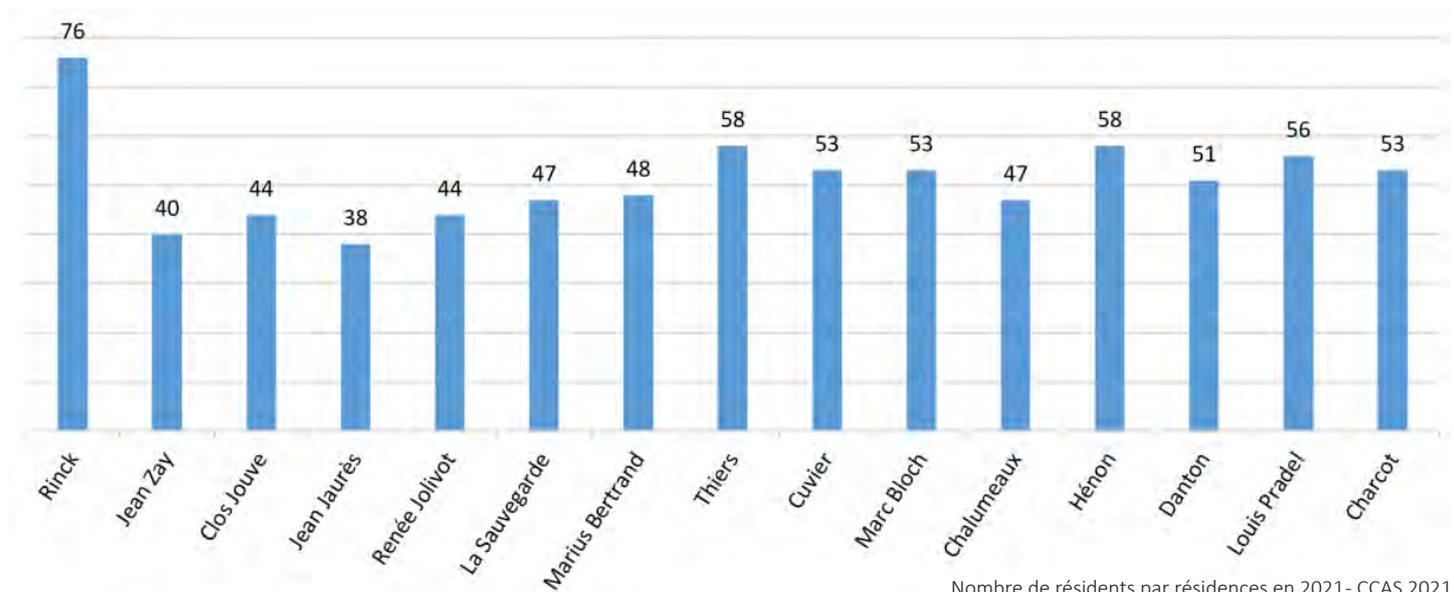
57% ont entre 61 et 79 ans  
66% habitent à Lyon, 24% en dehors de Lyon et 10 % rejoignent les résidences dans le cadre d'un rapprochement familial  
57 % de femmes seules, 43% d'hommes seuls et 2% de couples

## Les sorties en 2021



Motifs de sorties des résidences autonomies seniors en 2021- CCAS 2021

## Nombre total de resident.e.s au 31.12.2021



Nombre de résidents par résidences en 2021- CCAS 2021

## Profil des résident.e.s en 2021

80.4 ans (80,5 en 2020)

68% de femmes seules / 31% d'hommes seuls  
Seuls 1% sont en couple

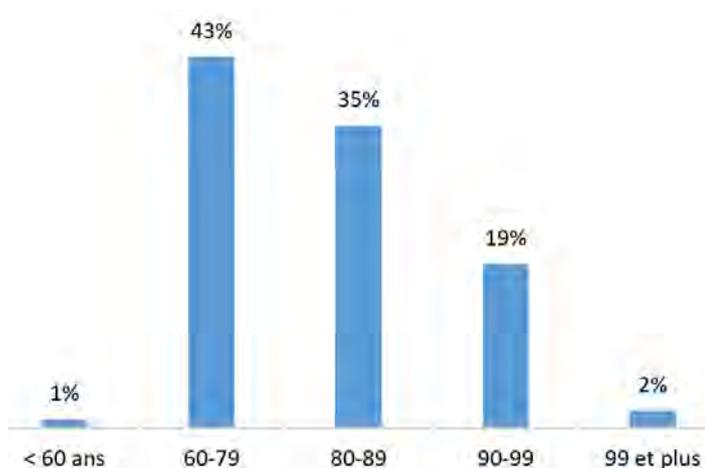
77.8% sont autonomes (GIR 5 ou 6)

28% perçoivent l'aide sociale à l'hébergement  
57% bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement  
21.41% sont sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...)

46.5% ont un.e aide à domicile  
48.8% un.e infirmier.e  
20.5% un.e kiné

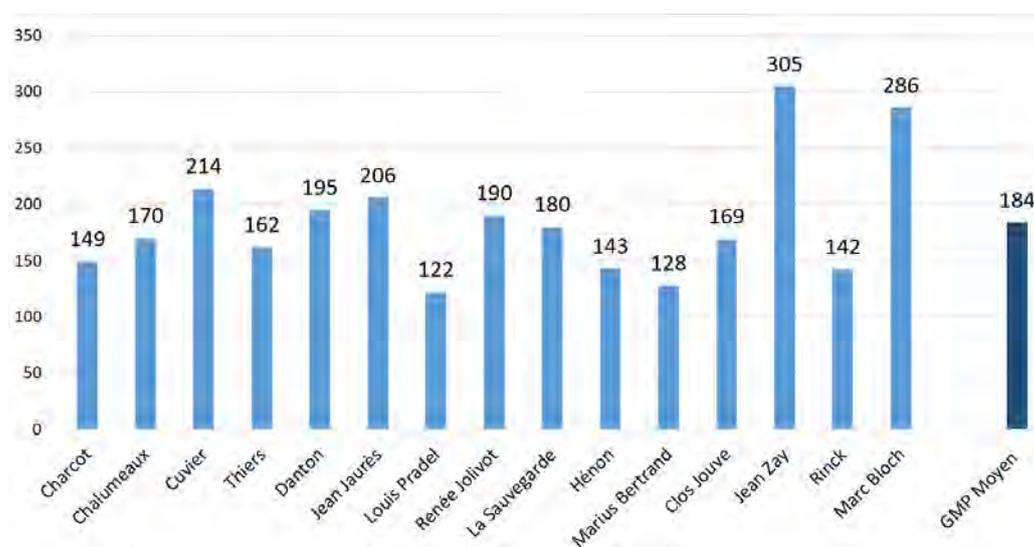


## Répartition des résident.e.s par tranches d'âge



Âge des résident.e.s en résidences autonomie seniors en 2021- CCAS 2021

## Répartition des résident.e.s par GMP



Moyenne des GIR par résidences autonomie seniors en 2021- CCAS 2021

Le GIR Moyen Pondéré (GMP) est le niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement.

## L'accompagnement au quotidien en psychomotricité

Au sein du CCAS, les psychomotriciennes qui sont au nombre de 4 pour l'année 2021 ont un rôle de prévention des troubles liés au vieillissement, de diagnostic et de maintien des compétences nécessaires à leur autonomie (cognitives, neuro-sensorimotrices et relationnelles).

Elles prennent en compte les capacités locomotrices, affectives et relationnelles du résident en mettant en place des prises en charges collectives sur les différentes résidences autonomies.

**848 séances d'ateliers,  
réguliers et ponctuels  
(631 en 2020)**

**40.3% des résidents  
concernés (48% en 2020)**

**7.2 résident.e.s en  
moyenne par groupe**

**2227 (↑) entretiens indi-  
viduels (2067 en 2020)**



Séance de psychomotricité, Résidence Jean Zay- Photo : Muriel Chaulet

- En 2021, les psychomotriciennes ont accueilli 33 personnes âgées de l'extérieur au sein des ateliers de prévention, contre 49 en 2020.
- Les ateliers intergénérationnels ont été suspendus pendant l'ensemble de la crise sanitaire, soit toute l'année 2021.
- En 2021, dans certaines résidences, les équipes ont pu participer à 139 ateliers de prévention, soit 16% des ateliers.
- 681 rappels d'ateliers de prévention ont été réalisés, soit environ 11% du nombre de participations des résidents.
- En 2021, 91 résidents différents ont été rencontrés suite à une chute et 119 rencontres ont été réalisées.
- Sur 2021, participation à 455 relèves et 34 réunions de coordination.

## Les animations d'été

Au regard de la pandémie de Covid 19, le CCAS de la Ville de LYON a proposé des animations au sein de chacune de ses 15 résidences, durant l'été, en lieu et place de sorties à la journée.

Objectif : offrir aux séniors des moments de convivialité, et faire preuve de créativité avec des ateliers diversifiés et des jeux collectifs.

46 journées d'animations ont été proposées aux résidents, soit 3 journées pour chaque résidence.

Bonne humeur, bonne ambiance, enthousiasme de tous et convivialité ont permis à chacun de passer d'agréables moments avec apéritifs et goûter en fin de journée.

Au total sur l'été, 1 301 participations de séniors aux animations, mises en œuvre par quatre jeunes, recrutés dans le cadre des emplois saisonniers. Pour ces missions ils ont été accompagnés par un chargée de mission du Service Gérontologie, les quatre psychomotriciennes des résidences et les équipes.

Les animateurs ont pu proposer : des jeux (Trivial Pursuit, les Aventuriers du rail, Pictionary, Petit bac, Taboo, Time's up, Dessiner c'est gagné, Shabada, Chamboule-tout, Juste Prix, Mōlky), des lotos, des ateliers créatifs et ateliers souvenirs (réalisation d'un livre d'or avec les parcours de vie des résidents), tournois de pétanque, quiz musicaux et de culture générale, des parcours d'adresses et de mimes, des ateliers de jardinage, théâtre, journée à thème J.O., journée Kermesse et des sorties dans les quartiers.

**46 journées d'animations (jeux, lotos, ateliers créatifs, tournois de pétanque, quiz, jardinage, théâtre, kermesse, sorties ...)**

**1 301 participants**

**4 recrutements de saisonniers**



Tournoi de pétanque- Résidences Jolivot et Chalumeaux - CCAS 2021



Journée Jeux Olympique- Résidence Marc Bloch - CCAS 2021

Journée Kermesse avec la psychomotricienne - Résidence Cuvier - CCAS 2021

## L'intergénérationnel prend ses quartiers à Rinck

La résidence Intergénérationnelle a accueilli ses premiers étudiants au 1er trimestre 2021 dans un contexte sanitaire assez contraignant avec en point de mire le retour des animations.

Témoignage de la Directrice de la Résidence Rinck :

« Actuellement 32 étudiants sont installés au sein de la résidence dont 23 dans les chambres gérées par le CROUS, les 9 autres sont dans le bâtiment des résidents et nous attendons pour la rentrée prochaine (NDLR septembre 2022) les 9 derniers étudiants. Une bonne ambiance s'est installée entre eux.

Avec le Covid, nous avons limité le contact avec les résidents et freiné leur participation aux activités et animations, jusqu'au mois de juin.

Nous leur avons demandé de réfléchir et proposer des animations à mettre en place en weekend. J'ai sollicité ces étudiants sur des propositions de dates et d'animations autour d'après-midi crêpes, chant ou jeux de société... On espère toucher nos résidents et qu'ils y trouvent un intérêt. On s'orienterait vers une animation intergénérationnelle par semaine avec l'animatrice du CROUS. En juillet et août, on s'organisera avec ceux qui ne partiront pas de Lyon.

On espère que tout reparte comme avant pour les résidents. Nos précédents étudiants proposaient des soirées bridge le vendredi et du tarot le samedi, ou même des parties de jeux d'échecs. De l'aide individuelle sur ordinateur ou téléphone était également proposée ou encore pour monter un meuble ou aider à faire les courses... »





## La Résidence seniors Danton expérimente une « résidence artistique »

Les Mécanos, chœur masculin de 10 chanteurs et musiciens, sont intervenus entre octobre 2021 et avril 2022 à la résidence autonomie Danton et à l'école Léon Jouhaux (3<sup>e</sup> arrondissement) dans le cadre d'une résidence artistique d'actions culturelles de six mois. Chaque semaine, aînés et enfants participent à des ateliers afin de concevoir une création participative à partir d'un répertoire de chants traditionnels et populaires.

En partenariat avec le service culturel de la Ville de Lyon et la mairie du 3<sup>e</sup>, ce projet débuté fin août a mis en concurrence 9 groupes artistiques de la région suite à un appel à candidature. La participation des résidents comme membre du jury à l'instar des membres de l'équipe a permis de sélectionner « les mécanos » du département de la Loire.

Leur qualité humaine individuelle et leur talent artistique ont été des éléments déterminants dans leur sélection. C'est ainsi que lors de la présentation du groupe à la résidence le 27 septembre par 3 de ses membres, on a pu noter que Sylvère en plus d'être chanteur, musicien et instrumentiste est aussi sociologue. Lucas, est lui dans le domaine du management et de l'administratif. Pour finir Benoit est aussi musicien-accordéoniste et excelle dans l'action médiation.

De par leur expérience personnelle et leur univers musical, individuel, ces 10 artistes se réapproprient des répertoires populaires régionaux en chantant l'amour, la guerre, la mémoire, la vie, la fête, etc.

En utilisant la création artistique pour lutter contre l'isolement, l'art thérapie prend tout son sens avec les « mécanos » et Léa, la psychomotricienne de la résidence, qui de par son travail met en place des actions de stimulation préventives axées sur les capacités motrices, cognitives, sensorielles et relationnelles.

Ce projet permettra également de forger le lien intergénérationnel sur le quartier avec la participation de l'école primaire Léon Jouhaux (3<sup>e</sup>) par des actions transversales.

Il est prévu des actions culturelles sur la résidence une à deux fois par semaine afin de tisser du lien avec les résidents, un concert participatif le 17 décembre peu avant les fêtes de fin d'année. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022, un autre concert du même type en mars dans la salle de la maison pour tous Rancy (3<sup>e</sup>).



La grande première a eu lieu le 6 octobre, où nos chanteurs musiciens aux multiples facettes nous ont proposé de belles symphonies de leur répertoire à la grande joie des spectateurs.



La résidence artistique s'est achevée en avril 2022 avec un concert collectif (Mécanos, enfants et aînés) dans les salons de l'Hôtel de Ville devant les familles, professionnels et proches. Les capsules sonores de ces six mois de résidence et les enregistrements des entretiens menés par les enfants ont été présentés lors de cette restitution.



## Coordination médico-sociale

### Docteur Bezerghianu : médecin coordinateur des Résidences Seniors

Le médecin coordinateur (MC) des Résidences Autonomie (RA) intervient sur les 15 établissements. Ses missions s'exercent au service des personnes âgées accueillies.

Ses missions relèvent de :

#### Expertise technique

- **visites de préadmission** en RA (92 en 2021),
- **visites à domicile** pour évaluer la perte d'autonomie des résidents liée au vieillissement ou aux diverses pathologies (45 visites),
- le MC établi pour chaque commission d'entrée en EHPAD une **liste prioritaire** des résidents des RA en attente d'une structure médicalisée répondant à un nouveau projet de vie mieux adapté à leur situation (7 transferts en 2021 dans le réseau Ville de Lyon),

Le MC est aussi sollicité pour des **situations difficiles/complexes** (suivi des personnes fragiles, syndrome de Diogène, incurie, isolement, chutes à répétition, etc.) pour des **situations urgentes** (refus de soins ou d'hospitalisation, troubles psychiatriques aigus, comportements inadéquats, idées suicidaires, etc.) ou encore des missions Alerte et Prévention.

#### Coordination médico-sociale

##### • Coordination externe au CCAS

- **Relation** avec les professionnels médicaux et paramédicaux lorsque la situation le nécessite (2056 entretiens téléphoniques en 2021),
- Lien avec les médecins des MDML et de l'ARS pour des situations préoccupantes et difficiles des RA ou de l'extérieur,
- Liens étroits avec les **hôpitaux et cliniques** où sont hospitalisés les résidents, activité augmentée pendant les vagues épidémiques (427 entretiens téléphoniques en 2021),
- Rencontre des **équipes médicales mobiles**, Centre médico-psychologique

##### • Coordination au sein du CCAS

- Lien avec l'équipe des **psychomotriciennes, des agents en résidences mais aussi du service Gérontologie** afin d'assurer un bon suivi des situations complexes, des priorités EHPAD, des demandes et avis d'admission et pour la mise en place des différents projets.
- Lien avec les **travailleurs sociaux** du CCAS sur les dossiers de mise sous protection juridique, de demande de Sauvegarde de justice, de révision du plan d'aides- APA, APL, etc.

#### Mission d'alerte

Le MC signale au Service Gérontologie, en amont, les situations complexes/difficiles de manière à éviter leur gestion dans l'urgence.

#### Mission de prévention

A travers ses interventions auprès des résidents et en lien avec les médecins traitants, le MC contribue à la prévention du vieillissement pathologique, des maladies et affections pouvant toucher les personnes âgées (prévention de la perte d'autonomie, des chutes, de l'isolement, du suicide, prévention nutritive, canicule etc.).

## Coordination medico-sociale des résidences autonomie pendant la crise sanitaire

L'année 2021 étant marquée par la pandémie Covid, les missions du médecin coordinateur des Résidences Autonomies (RA) se sont vues élargies, en s'adaptant aux changements du terrain liés à la situation sanitaire.

Réalisation de nombreux **protocoles sanitaires** à appliquer en Résidences et EHPAD :

- Protocole utilisation des EPI, notamment masques chirurgicaux ou FFP2, nettoyage des sols, surfaces, chambres EHPAD, admission de nouveaux résidents et étudiants, aménagement/déménagement résidents, intervention vacataire dans les appartements des résidents, intervention kinésithérapeute en Résidences autonomie seniors et EHPAD, intervention des éducateurs sportifs « Enform@Lyon », déroulement de la restauration collective, des animations, des ateliers de psychomotricité, portage des repas en cas d'arrêt de la restauration collective, retour d'hospitalisation (avec test Covid), retour des résidents après sortie en famille et visites des familles en Résidences autonomie seniors et EHPAD.

Gestion de la **coordination médicale spécifique crise sanitaire des Résidences** et également une partie de la **coordination médicale en EHPAD** :

- **Suivi des hospitalisations et gestion des situations urgentes**
- **Gestion des situations de détresse psychologique**
- **Gestion des clusters Covid**
- **Dépistages réguliers Covid en EHPAD par tests PCR** en lien avec les HCL, l'ARS, les laboratoires de ville, la médecine du travail.
- **Gestion des EPI** (masques, gants, etc.) en lien avec la Conseillère en Prévention.

Une communication étroite entre le médecin des Résidences et les directeurs / cadres de santé des EHPAD s'est avérée nécessaire au cœur de la crise, sur les nouvelles suspicions Covid et cas confirmés, la conduite à tenir au sein de l'EHPAD et la coordination des hospitalisations.

## La campagne de vaccination en résidences autonomie

En 2021, avec l'aide de l'équipe de vaccination du CCAS et le pôle technique pour le transport l'une des missions principale du MC s'est portée sur l'**organisation et la coordination de la campagne de vaccination en Résidences**.

- Commande du matériel médical nécessaire à la vaccination dans les 15 résidences.
- Gestion des commandes des vaccins en lien avec la chef du service Gérontologie, l'ARS et la Métropole.
- Réception des livraisons de vaccins, préparation et organisation du transport dans les résidences en lien avec les chargées de mission et le pôle technique.
- Coordination des équipes médicales mises à disposition par l'ARS et la Métropole pour la vaccination.
- Gestion des déchets DASRI en lien avec les EHPAD.
- Organisation des séances vaccinales en collaboration avec les chargées de mission RA et les équipes des résidences sous forme de réunions et points téléphoniques.
- Réalisation des consultations pré-vaccinales et recueil du consentement.
- Le médecin coordinateur des RA a participé à la réalisation des séances vaccinales en faisant partie de l'équipe mobile médicale CCAS qui incluait également deux directrices de résidences de formation infirmières.
- Saisie des bordereaux AMELI permettant le remboursement du personnel médical ayant réalisé des séances de vaccination dans certaines RA.
- Saisie des actes vaccinaux sur la plateforme « Vaccin Covid » et élaboration des certificats de vaccination.



# ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Les EHPAD sont des structures médicalisées destinées à des personnes retraitées :

- **de plus de 60 ans** ou à partir de 57 ans, quand elles bénéficient d'une dérogation de la Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées,
- **dépendantes physiquement et / ou psychologiquement**, en GIR de 1 à 4 à l'entrée et
- **habitant sur le territoire de la Métropole de Lyon** ou ayant un référent familial sur ce territoire (depuis décembre 2021).

La capacité d'accueil total est de **304 places** : 256 places sont habilitées à l'aide sociale et 48 places situées dans l'EHPAD Bertrand bénéficient d'une tarification dite « tarif libre ».

Afin de **renforcer l'offre d'accueils des personnes âgées dépendantes** sur le territoire de Lyon, **des extensions sont en cours** de réalisation pour les EHPAD Balcons de l'Île Barbe, Etoile du jour et Villette d'or. Ainsi **56 lits supplémentaires** seront disponibles au cours de l'année 2023.



Par ailleurs le CCAS de Lyon dispose de 33 lits réservés au CCAS dans l'EHPAD Constant (3<sup>e</sup>) géré par l'ACPPA, compte tenu d'un partenariat mis en place lors de l'ouverture de cet établissement.

L'année 2021 a été encore une année au cours de laquelle l'impact de la crise sanitaire a été marquant. De ce fait les équipes et les résidents et les familles ont encore vécu au rythme des clusters, limitation ponctuelles de visites par exemple.

Cependant les campagnes de vaccination auprès des résidents et des agents, les mesures de précaution et le travail de tous, ont permis de maintenir les échanges avec les familles, de remettre à jour les activités pluri-disciplinaires des équipes, dans un souci de bien-être et bientraitance des personnes âgées et des agents.

L'année 2021 a permis également les négociations entre le CCAS et avec les Financeurs - Agence régionale de la Santé (ARS) et la Métropole de Lyon - pour l'élaboration d'un contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) à compter de janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Les objectifs obligatoires et ceux optionnels ont été finalisés en lien avec les équipes des EHPAD.

## Le profil des résident.e.s

EHPAD	Nombre de résident.e.s au 31/12/2021
Villette d'Or (3 <sup>e</sup> )	59
Marius Bertrand (4 <sup>e</sup> )	80
Etoile du Jour (5 <sup>e</sup> )	54
Balcons de l'Île Barbe (9 <sup>e</sup> )	58

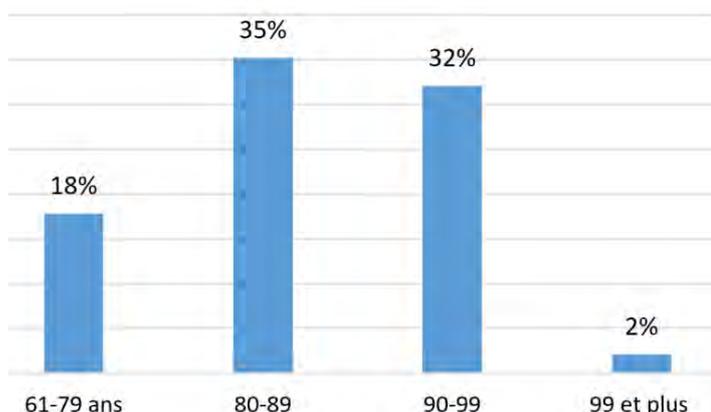
**251 résident.e.s au 31/12/2021**  
**71% de femmes et 29% d'hommes**

**45% perçoivent l'aide sociale à l'hébergement**

**52% bénéficient de l'Aide personnalisée au Logement**

**66% sont sous protection de justice (tutelle, curatelle, sauvegarde)**

## Répartition par âge des résident.e.s



**86 ans d'âge moyen**  
**Durée de séjour de 3,5 ans en moyenne (stable depuis 2016)**

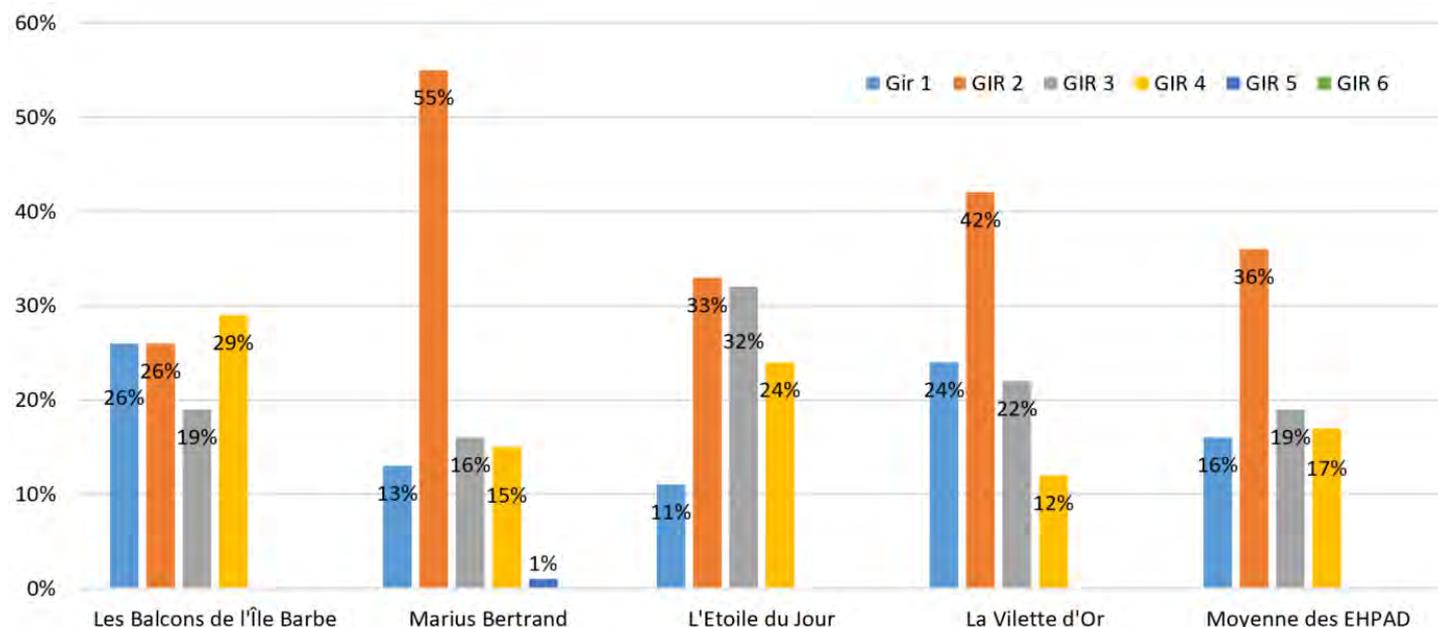
Âge des résident.e.s en EHPAD en 2021- CCAS 2021

## Le niveau de dépendance des résident.e.s

Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : l'orientation, la toilette, la communication).

Il s'agit d'un des éléments permettant de personnaliser la prise en charge des résidents par l'équipe et de l'adapter suivant l'évolution médical et/ou psychologique.

Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les différents stades de perte d'autonomie, au nombre de six.



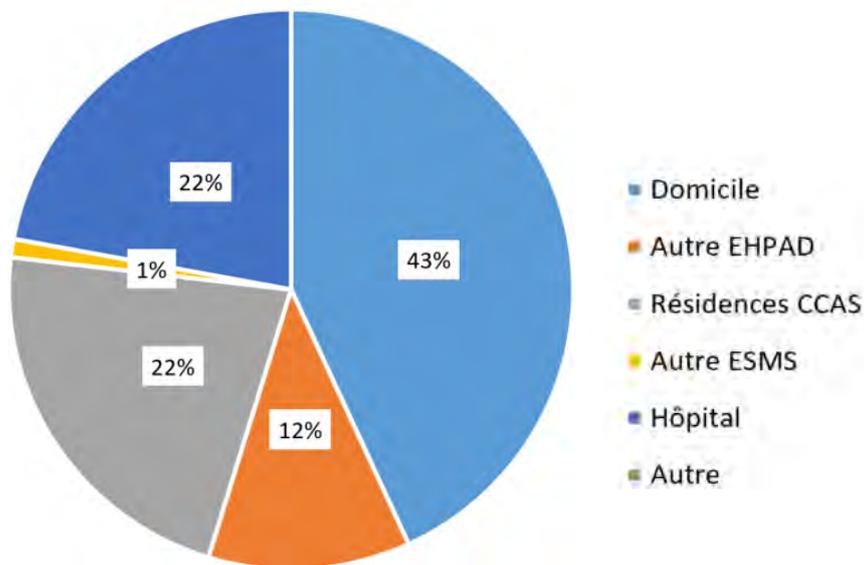
% des GIR par EHPAD en 2021- CCAS 2021

EHPAD	GMP réel 31/12/2021	GMP réel 31/12/2020
Balcons de l'île Barbe	721	795
Marius Bertrand	760	791
Etoile du Jour	700	764
Vilette d'Or	788	749
GMP	742	769

GMP : GIR moyen pondéré (niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement).

# Les admissions en 2021

## Origine des entrées en EHPAD en 2021



**95 résident.e.s accueillis**

**Dont 21 qui vivaient auparavant en résidences autonomes du CCAS (soit 22%)**

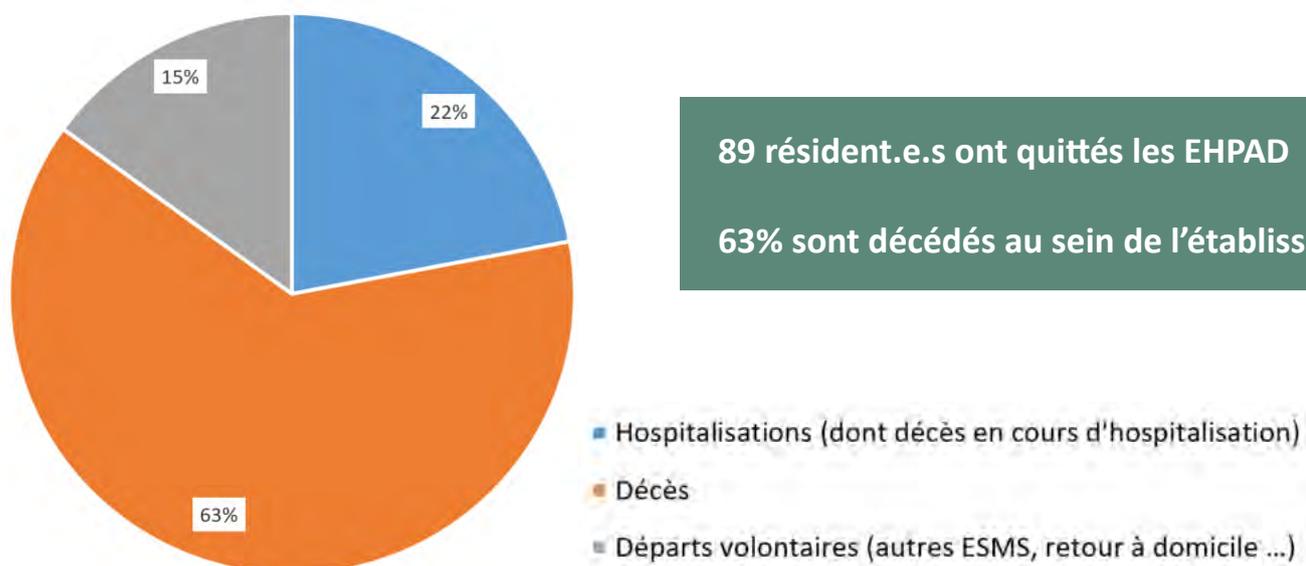
Origine des entrées en EHPAD en 2021- CCAS 2021

L'admission du résident, en lien avec sa famille ou son référent, est un moment-clé pour le futur séjour. L'ensemble des composantes de l'équipe intervient dans le processus d'admission, y compris pour la visite de pré-admission.

Ce temps permet de mieux connaître le mode de vie et les habitudes de la personne âgée, instaurer un lien de confiance, favoriser son intégration dans la structure.

L'entretien d'entrée est souvent réalisé quelques jours après l'entrée du résident, afin de lui laisser le temps de prendre dans la mesure du possible, ses marques et mieux s'adapter à son nouvel environnement.

## Les départs en 2021



**89 résident.e.s ont quittés les EHPAD**

**63% sont décédés au sein de l'établissement**

Origine des départs en EHPAD en 2021- CCAS 2021

## Une équipe pluri-disciplinaire en EHPAD

Chaque EHPAD dispose d'un pôle administratif, d'un pôle soins, d'une équipe dédiée à la restauration, l'entretien des chambres et des locaux.

Ces équipes bénéficient de formations, afin d'assurer la permanence des soins, l'accompagnement des personnes âgées dont l'accompagnement psychologique.

### Les Conseils de Vie Sociale (CVS)

Le CVS est une instance de discussion, de partage et d'échanges, notamment afin de participer à l'amélioration du quotidien de nos aînés, d'être consulté sur le fonctionnement de l'établissement et être l'un des acteurs de la construction des projets d'établissement.

En plus de la direction de l'EHPAD, il comprend des représentants des résidents, des familles, du personnel.

Les membres du CVS sont élus pour une durée de 1 an minimum à 3 ans maximum. Le CVS se réunit au moins trois fois par an. Les élections des nouveaux membres des CVS des EHPAD se sont tenues à compter de juillet 2021.

### Des unités de vie adaptées

- **Les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)**

Les missions du PASA sont le maintien ou la réhabilitation des capacités cognitives, motrices, fonctionnelles, sensorielles et sociales des résidents accueillis à la journée, à savoir ceux qui ont une maladie Alzheimer ou apparentée avec des troubles du comportement légers à modérés.

26 places pour cette activité spécifique sont proposées aux personnes âgées :

Les résidents participent aux activités du PASA, dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement et de soins. Ils conservent une certaine mobilité et la capacité à s'intégrer à une vie collective.

Différents types d'activités sont proposées aux résidents par une équipe pluridisciplinaire (psychomotricienne, assistante de soin en gérontologie) : activités cognitives, fonctionnelles (mise du couvert, atelier cuisine), sensorielles (atelier musical, gustatif...), motrices, manuelles, etc.

Les PASA ont conforté progressivement leurs activités dans l'année 2021. L'un des objectifs étant de renforcer les liens entre le PASA, l'EHPAD et l'UVP.

**26 places en PASA**

**Marius Bertrand : 12 places**

**Balcons de l'Île Barbe : 14 places**

**27 résidents ont été accueillis en 2021 à Balcons de l'Île Barbe**

**26 résidents ont bénéficié de cette activité à Marius Bertrand**



PASA EHPAD Marius Bertrand - Photo : Muriel Chaulet

- **Des Unités de Vie Protégées (UVP) dans les 4 EHPAD**

Chaque EHPAD dispose d'un UVP de 12 places.

En Unité de Vie Protégée (UVP), les espaces sont étudiés pour une meilleure prise en charge des personnes atteintes de troubles : chambres individuelles, espaces collectifs de détente, une salle à manger et un système de sécurité adapté pour éviter les fugues.

Les résidents en UVP peuvent participer à des animations spécifiques comme des ateliers de stimulation cognitives et sensorielles afin de garder une vie sociale avec les autres résidents.

Le personnel est dédié exclusivement aux résidents qui relèvent d'un UVP.

Les activités de stimulation comme celles-ci sont très importantes : elles aident à réduire les troubles et ralentir la dépendance.

## l'accompagnement des resident.e.s

### Le suivi psychologique

Les psychologues assurent une mission permanente et continue d'accueil, d'accompagnement clinique et de soutien psychologique des résidents ainsi que de leurs familles.

Ils participent aux projets d'établissement inhérents à leur mission, notamment au Projet d'Accueil Personnalisé.

**1 psychologue par EHPAD**

4 psychologues (1 par EHPAD) consacrent 1 mi-temps pour assurer leur mission, au sein des établissements.

Une rencontre systématique avec la famille est organisée dans le mois qui suit l'entrée du résident. Ceci permet de mieux connaître ce dernier, d'avoir des informations supplémentaires sur la personne âgée, la dynamique familiale.

Ils participent au projet de vie individualisé (PVI), en lien avec le cadre de santé et le référent du résident.

Le psychologue participe aux relèves régulièrement, ce qui permet aussi à l'équipe de disposer aussi d'informations concernant le résident et faciliter l'adaptation de la prise en charge et des soins dispensés.

Ils animent des groupes de paroles et / ou de réflexion hebdomadaires et des interventions collectives auprès des résidents ou personnalisées auprès des familles et / ou les personnes âgées

## L'intervention en psychomotricité

Cela passe par la proposition d'activités de groupes, d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, de bilans d'autonomie ou à l'entrée, d'adaptation de l'environnement ainsi que d'accompagnements et de formations auprès des équipes soignantes.

Les ateliers suivants ont notamment été proposés :

- ateliers détente sensorielle, équilibre et prévention des chutes, danse, relaxation, etc.,
- sorties extérieures, ateliers jardinage,
- prises en charge individuelles en salle de bien-être,
- ateliers thérapeutiques : Table magique TOVERTAFEL- jeu interactif, parcours psychomoteur par groupe, gymnastique douce ...
- accompagnement des résidents en fin de vie.

### 1 psychomotricienne par EHPAD

**À Marius Bertrand et Balcons de l'Île Barbe : interventions prioritaires au sein des PASA.**

**À Étoile du Jour et Vilette d'Or : ateliers thérapeutiques pour l'ensemble des résidents.**

**Objectifs : préserver les compétences du résident afin qu'il accède ou maintient un mieux-être psycho-corporel;**

## L'intervention en ergothérapie

Elle se décline par différentes actions :

- Prévention des chutes par l'adaptation de l'environnement : modification disposition des meubles, veilleuse, etc...
- Compensation des handicaps (hémiplégie, malvoyance, etc...) : un set de table antidérapant, une table surbaissée, une brosse à long manche pour se coiffer, etc...
- Améliorer l'installation des résidents au fauteuil et au lit,
- Préserver les capacités motrices des résidents avec des groupes de gym tonique, des marches accompagnées, etc.,
- Apporter des conseils en matière d'équipement, de manutention et assurer la gestion du matériel nécessaire : mise en place de la douche au lit.

**1 ergothérapeute sur les EHPAD Balcons de l'Île Barbe et Vilette d'Or.**

**Son travail vise à préserver les capacités motrices et cognitives des résidents ainsi que leur indépendance dans la vie quotidienne.**

## Une nutrition adaptée



La restauration est réalisée sur place dans les 4 EHPAD par une équipe de cuisiniers avec l'appui d'une diététicienne qui veille à l'application des règles d'hygiène et au suivi nutritionnel des résidents.

La diététicienne contribue à la prise en charge nutritionnelle globale des résidents. A cet effet, elle collabore avec l'ensemble de l'équipe de l'établissement.

Cette dernière réalise les menus à partir d'un plan alimentaire établi sur 4 semaines en fonction des saisons. Les menus sont affichés quotidiennement dans les étages, afin que les résidents puissent en prendre connaissance.

Une relève nutrition mensuelle pour chaque résident est réalisée par la diététicienne et l'équipe concernant :

- Le suivi et analyse des pesées, prises de compléments hyper protéinés,
- Actualisation des plans de tables,
- Textures alimentaires adaptées,
- Régimes alimentaires spécifiques.

Le protocole médical relatif au dépistage de la dénutrition à été mis à jour en 2021.

Les commissions de restauration :

Elles sont réunies toutes les 8 à 10 semaines avec les résidents.

C'est un temps dédié sur la restauration, les repas, l'ambiance de la salle à manger, la composition du goûter, le service à table, les repas à thèmes.

Mise en place d'ateliers spécifiques à l'occasion de la Semaine du goût du 11 au 17 octobre 2021, sur le thème du fromage.



Ateliers Semaine du Goût- CCAS 2021

## La bientraitance

La protection des personnes âgées accueillies dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) est un axe primordial de la qualité et la sécurité des soins. Le CCAS de Lyon souhaite s'engager à aller au-delà de la simple mise en oeuvre des procédures obligatoires et s'orienter vers une démarche qualité volontariste, dans un cadre participatif.

L'ensemble des agents ont bénéficié de formations inter EHPAD, concernant la bientraitance dès 2020 et poursuivies en 2021. Un groupe de travail représentant tous les corps de métiers des EHPAD (psychologues, psychomotriciennes, cadres de santé et chargées de mission EHPAD) s'est engagé dans le projet de rédaction d'une charte bientraitance en EHPAD.

Ce travail collectif a permis de mettre en mots les valeurs défendues au quotidien par les équipes. Aussi, parce que la promotion de la bientraitance en EHPAD consiste à développer un modèle d'accompagnement centré sur les besoins et les attentes des personnes accueillies, la parole a été donnée aux résidents. Cette démarche, pilotée par les psychologues des établissements, a permis de récolter les définitions, attentes et besoins des résidents en terme de bientraitance.

Le fruit de ce travail collectif prend aujourd'hui forme à travers deux documents « la charte de la bientraitance de la personne accueillie » qui sera affichée dans les établissements et intégrée dans les documents réglementaires tels que les livrets d'accueil, règlement de fonctionnement et contrat de séjour et la charte « tous engagés vers la bientraitance » qui sera également affichée, donnant à voir la parole des résidents et les valeurs défendues par les équipes.



## Des animations quotidiennes

Les EHPAD sont, avant tout, des lieux de vie. Par conséquent, un large programme d'animations est mis en place (1 poste dédié / EHPAD) avec l'appui d'intervenants extérieurs.

L'animatrice a pour mission de développer le projet d'animations : un programme d'activités varié et adapté qui répond quotidiennement aux besoins et attentes des résidents.

Des animations sont proposées chaque jour de la semaine, suivant un programme préparé et défini par l'animatrice en lien avec l'équipe MANEP, en tenant compte des besoins des personnes âgées. Il s'agit aussi de valoriser le résident, le stimuler.

Les familles sont informées du programme d'animation afin de maintenir le lien avec la vie de la personne âgée.

Différents ateliers sont proposés, quotidiennement ou hebdomadaire :

Atelier individuel et atelier collectif (écoute musicale, chant chorale, atelier bien-être et esthétique ...)

Des intervenants extérieurs sont sollicités tels que les Blouses roses (activités mémoire par exemple) et l'association des petits Frères des Pauvres pour des sorties sur le site de Charmanon.

### • Un partenariat culturel avec des établissements de Lyon

Afin de renforcer le partenariat avec des structures extérieures et contribuer dans le même temps à élargir le volet animations,

- Musée Gadagne : 2 animations par EHPAD en 2021 et
- Maison de la Danse : interventions d'artistes pour les EHPAD Marius Bertrand et Villette d'Or

### • Les jeunes volontaires service civique d'Unis-Cité

Depuis de nombreuses années, un partenariat a été mis en place avec Unis-cité pour les EHPAD.

Les objectifs étant de favoriser les liens intergénérationnels par le biais de projets collectifs réalisés autour d'animations et d'autres formes d'accompagnement de la personne âgée, notamment par le biais de visites individuelles auprès des résidents le souhaitant.

Ces jeunes volontaires découvrent le fonctionnement d'un EHPAD et le travail auprès des personnes âgées dépendantes.

12 jeunes volontaires sont accueillis chaque année 2 jours par semaine au sein des 4 EHPAD, en lien avec l'équipe de l'établissement.

**1 animateur.trice dédié par EHPAD**

**Activités variées et adaptées qui répond aux besoins et attentes des résidents**

**Animations et ateliers quotidiens et hebdomadaires**

**Appui d'Intervenants extérieurs**



Musico-thérapie, EHPAD Marius Bertrand - Photo : Muriel Chaulet

**12 jeunes volontaires accueillis chaque année au sein des 4 EHPAD (2 jours par semaine)**

## La crise sanitaire a bousculé l'organisation du travail

L'année 2021 étant marquée par la pandémie COVID, le médecin coordonnateur a réalisé divers protocoles sanitaires, en interne, à appliquer en Résidences et EHPAD\* (Cf : Zoom Médecin Coordinateur p51)

L'obligation vaccinale a été instaurée en août 2021 pour tout agent travaillant au sein du CCAS. Un passe sanitaire est mis en place à partir du 23 août 2021 : obligation (et responsabilité de l'agent) de présenter un passe sanitaire avant de prendre son poste de travail.

\*Protocoles rédigés sur la base des procédures et recommandations transmises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et de l'ARS

## L'Accueil de Jour Marius Bertrand



Accueil de Jour Marius Bertrand-  
Photo : Muriel Chaulet

Situé en rez-de-jardin de l'EHPAD Marius Bertrand, il dispose d'une capacité de 12 places afin d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, pouvant rester à leur domicile.

La personne âgée est ainsi accueillie un ou plusieurs jours par semaine et bénéficie d'une équipe pluri-disciplinaire qualifiée et d'activités adaptées telles que l'atelier mémoire, musicothérapie...).

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, l'Accueil de jour avait fermé ses portes provisoirement. Il a réouvert progressivement en novembre 2021.



## Les projets d'extension



Extension EHPAD Balcons Île Barbe- Photo : Muriel Chaulet

Face à la hausse constante du nombre de personnes âgées dépendantes à accueillir, le CCAS s'est engagé à augmenter le nombre de places d'usagers accueillis dans ses établissements. L'objectif est d'offrir un total de 360 places avec 4 EHPAD à 90 lits fin 2023.

L'environnement global des résidents va être repensé pour améliorer le confort des différents espaces de vie intérieur et extérieur et apporter des réponses au plus proche de leurs besoins. Les travaux qui ont démarré il y a 2 ans déjà (automne 2019), pour les EHPAD Balcons de l'île Barbe et Etoile du Jour, se poursuivent. Il s'agit d'opérations sous maîtrise d'ouvrage SAHLMAS.

Un nouveau bâtiment sera construit sur le site de la Sarra (5<sup>e</sup>) et permettra le déménagement de l'EHPAD Villette d'Or. La phase d'études a été lancée en 2019, pour une livraison en 2023.





**Crédits Photos**

Couverture : Pixabay  
photos intérieures : Muriel Chalet ou CCAS, Ville de Lyon  
DR sauf mention contraire.

**Crédits pictos**

Freepik, [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Achévé d'imprimer en décembre 2022



